ISSN 1662 – 4599

12 octobre 2021
20e année
N° 22

Horizons et débats
Case postale, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich
POST CH AG

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Le respect plutôt que le mépris – face aux dégâts le dialogue garde toute sa force constructive

Expériences et leçons à retirer des décennies de guerre au Proche et Moyen-Orient

*Intervention de Karin Leukefeld à la conférence annuelle 2021 du groupe de travail «Mut zur Ethik»**

Karin Leukefeld (photo ef)

C'est sur un arrière-fond des crises et des guerres au Moyen-Orient, que j'ai couvertes depuis plus de 20 ans, qu'il y a pléthore d'exemples d'irrespect, d'innombrables cas de mépris et autres diabolisations, en proportion presqu'égale de résolution de conflits et d'offre de dialogues pour faire obstacle à la guerre et la destruction.

Les souffrances des Palestiniens, des Kurdes et des Irakiens

En dépit de multiples concessions et d'interminables négociations pour la paix, les Palestiniens, qui revendiquent leurs droits depuis plus de 70 ans, continuent de vivre, tels des réfugiés, dans des camps à l'intérieur de leur propre pays, mais aussi dans les pays voisins, sans aucune perspective d'un avenir meilleur.

Les Kurdes, qui eux, luttent pour leur reconnaissance en tant que nation, (un combat comparable par ailleurs à celui que mènent au Sri Lanka les Tamouls, dont nous avons fait état hier) continuent à être victimes de la répression, privés de leurs droits en Turquie, tandis que dans le nord de l'Irak, ils se sont retrouvés au service des intérêts occidentaux. Dans le nord-est de la Syrie, ils sont puissamment armés en leur qualité de fantassins, en servant encore ces intérêts. Ou bien ils gèrent la pénurie, n'ayant ainsi pu empêcher l'occupation de villages kurdes à Afrin ou la destruction de villages chrétiens par les forces armées turques.

Parlons de l'Irak: c'est un Etat impliqué dans des conflits à répétition depuis 1980, détruit économiquement, politiquement et socialement. En février et mars 2003 pourtant, dans le monde entier la menace d'une nouvelle guerre en Irak a fait descendre dans la rue une multitude de personnes. A cette époque, le pays était sous le coup des sanctions de l'ONU depuis près de 13 ans. En raison d'un phénomène de fuite des cerveaux s'étalant sur plusieurs années, les Irakiens diplômés et qualifiés ont quitté le pays par milliers. Faute de médicaments, 500 000 enfants sont morts des suites de maladies autrement bénignes.

Dans la province de Bassora au sud du pays, la population a souffert des conséquences de l'utilisation d'uranium appauvri, intégré en grande quantité dans les munitions des troupes américaines et autres pendant la guerre de 1991 – lors de l'expulsion de l'armée irakienne du Koweït – provoquant naissances de nourrissons mort-nés, malformations congénitales entraînant la mort, déclenchement de cancers ...et sans la médication adaptée.

Ce que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont alors planifié, c'était l'invasion calamiteuse d'un état déjà ravagé par ailleurs. L'Irak n'avait plus rien pour assurer la défense de son propre territoire:

– Dans les zones interdites de survol, les équipements radar et les installations de défense aérienne avaient été bombardés.
– Les derniers missiles Scud avaient été détruits par les Irakiens eux-mêmes sous la pression occidentale.

Militants pour la paix à Bagdad en janvier 2003. (photo Karin Leukefeld)

– Ce qu'on avait faussement appelé «armes de destruction massive» étaient inexistantes.

A l'époque, *Amer al-Saadi*, négociateur irakien, avait répondu à *Hans Blix*, l'envoyé des Nations unies: «Comment pourrions-nous prouver que nous ne sommes pas en possession de quelque chose que nous n'avons pas?»

De vains efforts pour trouver des solutions pacifiques

Au tournant des années 2002–2003, j'ai rencontré *Hans von Sponeck* – que nous avons entendu hier ici même – à Bagdad, alors qu'il tentait d'y négocier des pourparlers de paix entre Bagdad et les Etats occidentaux. Dans le même temps, *Konstantin Wecker*, musicien très connu en Allemagne, s'était lui aussi rendu à Bagdad aux côtés d'une délégation engagée en faveur de la paix et y avait donné un émouvant concert devant un public irakien. Des centaines de militants pacifistes étaient venus du monde entier afin de protéger les infrastructures civiles de l'Irak – centrales électriques, installations de traitement des eaux, cliniques, écoles – contre les attaques.

Mais tout cela a été en vain et la guerre a été déclenchée. Même la tempête de sable qui a dans le même temps fait rage des jours durant dans le désert irakien n›a pu arrêter l'invasion des troupes américaines et la coalition de 45 États qui accompagnaient l›armée américaine. Sans aucun mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, plus de 200 000 soldats, sous commandement es forces armées américaines, ont avancé sur Bagdad depuis le Koweït au sud, depuis la Jordanie à l›ouest et depuis les régions autonomes kurdes au nord.

Destruction de la culture irakienne et accès aux ressources pétrolifères du pays

Des centaines de caméras ont filmé en direct les attaques sur Bagdad. L'hôtel *Palestine*, jusqu'alors dévolu aux journalistes et aux médias internationaux, est devenu le quartier général de l'armée d'occupation. Celui-ci a pris ses quartiers dans l'hôtel Palestine, qui était jusqu'alors une base pour les médias internationaux. Une statue de *Saddam Hussein* a été renversée devant les caméras, le gouvernement a été dissous, tout comme l'armée irakienne, tandis que des ministres, des responsables gouvernementaux et de hauts gradés de l'armée ont été placés sur la liste des personnes recherchées. Leurs visages et leurs noms ont été imprimés et diffusés sous la forme d'un jeu de cartes nommé «Most Wanted» dont l'as de cœur était Saddam Hussein. Le *Musée national irakien* a été pillé sous les yeux des soldats britanniques et américains installés dans leurs blindés. Les soldats américains ont occupé le *Ministère irakien du pétrole*, qui a ensuite été hermétiquement fermé, enclos de murs et de barbelés.

Un fonctionnaire du gouvernement américain, *Paul Bremer*, a été nommé «administrateur civil» en Irak. Bremer était toujours chaussé – même lorsqu'il était en costume-cravate – de bottes de combat de l'armée américaine, couleur poussière. Celles de l'occupant.

Aucun respect envers l'Irak ni envers le peuple irakien

Pas le moindre respect pour l'Irak ni pour son peuple, mais énormément de mépris et de faux-semblants. Il était clair qu'on ne souhaitait pas plus la résolution du conflit que le dialogue, et cela ni en Irak ni pour l'Irak.

Peut-on donc résoudre les conflits par le dialogue? D'après ce que j'ai – ce que nous avons entendu ici hier, cela n'est pas chose facile. En fait, il faudrait pouvoir y consacrer toute une vie, sans pour autant avoir la garantie d'un dénouement heureux.

Que faire lorsque l'une des parties refuse le dialogue?

Que faire:
lorsqu'une partie ne le désire pas?
lorsque qu'il n'y a aucune confiance?

– Si l'un des camps est fort et l'autre faible?
– Si règnent les mensonges et les faux-semblants?
– Si l'on répand des contre-vérités les uns sur les autres?
– Si certaines forces boycottent le dialogue?
– Si les services secrets se livrent à la provocation, par exemple à des opérations «sous fausse bannière», qui sont imputées à l'un ou l'autre camp?
– Si on engage le dialogue sans réelle intention de le voir aboutir à une solution?

Que faire si des acteurs importants sont toujours exclus du dialogue et si les conceptions diffèrent quant à la nature et l'objectif du dialogue?

Ce que nous apprennent d'autres cultures

Matin Baraki a déclaré hier, à propos de son pays d'origine, l'Afghanistan: les Afghans ont leur façon bien à eux de résoudre les conflits, il faut leur laisser le champ libre. En cas de conflit, on désigne dans le village une personne digne de respect et de confiance, dans la maison de laquelle se déroulent les négociations destinées à résoudre le problème. Cette personne sélectionne et invite les participants, issus de tous les milieux et des groupes affectés par ou impliqués dans le conflit en question. Puis, tous ensemble, ils «parlent, négocient et boivent du thé» pendant des semaines s'il le faut, jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

Afin de parvenir au consensus quant aux questions de plus grande envergure, de caractère politique ou plus général, la tradition afghane recourt à la «Loya Jirga». Il s'agit d'une grande assemblée de dignitaires à caractère exceptionnel qui, par ailleurs, est également en vigueur dans certains des États voisins d'Asie centrale.

Une pratique traditionnelle similaire existe également dans le monde arabe, où les tribus et les Bédouins ont trouvé un moyen original d'éviter les conflits; par exemple, en Irak, où les tribus sunnites pratiquent le mariage interconfessionnel et unissent leurs fils et leurs filles à ceux des tribus chiites afin d'amoindrir le risque d'affrontements religieux. En effet la création d'une famille qui unisse les deux religions, oblige ses membres à faire preuve de considération les uns envers les autres. Selon la même tradition, il existe une règle qui dit: «Si l'un de mes ennemis entre dans ma maison, il y est en sécurité.»

Dicter aux autres ce qui se fait et ce qui ne se fait pas mène à l'impasse

Dans les pays occidentaux, ce concept de résolution des conflits n'existe pas, tout simplement. Les pays occidentaux partent du principe que c'est à eux de dicter aux autres ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. L'Occident se perçoit comme une communauté de valeurs, qui souhaite depuis peu mettre en œuvre – par le biais d'un «ordre fondé sur des règles» – cv des normes, des standards et des règles de conduite juridiquement non contraignants, qui viendraient s'ajouter aux normes juridiquement contraignantes du droit international […] (Question de Die Linke /la Gauche au Bundestag à Berlin, et réponse du gouvernement fédéral). Je ne citerai qu'un passage de cette réponse gouvernementale officielle: «Il s'agit là, par exemple, du paiement ponctuel des cotisations, de la coopération multilatérale en vue d'un ordre mondial coopératif ou des associations informelles dans des groupes d'amis ou des alliances. Le terme politique désigne également les différents forums internationaux et leurs règles de décision ainsi que les processus de négociation.» (*https://www.andrej-hunko.de/bt/fragen/4736-muendliche-frage-zur-definition-des-begriffs-der-regelbasierten-ordnung-durch-die-bundesregierung)*

Un «ordre fondé sur des règles» au lieu du droit international?

Cette démarche revient à tenter d'établir une structure parallèle à celle des Nations unies. Et le gouvernement allemand d'ajouter: «Telle est donc notre conception de la politique étrangère». Il existe certes un droit international, mais nous avons créé un ordre fondé sur des règles qui nous permettent de dicter aux autres nos propres conditions.

Des associations amicales, par exemple les «*Amis de la Syrie*», ont été fondées lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU a refusé de cautionner une invasion et des frappes aériennes en Syrie ou bien des alliances, comme la fameuse *alliance anti-Etat Islamique*, qui a commencé à bombarder dans l'est de la Syrie en 2014. En apparence c'était pour frapper l'Etat Islamique, mais ce sont quasiment toutes les installations de production pétrolifère de la Syrie qui ont été détruites.

Suite page 2

* Colloque annuel du groupe de travail «Mut zur Ethik» «Le bonum commune dans les relations entre les personnes, les nations et les Etats. Résoudre les problèmes et les conflits avec dignité – les uns avec les autres et non les uns contre les autres» du 3 au 5 septembre 2021 à Sirnach (Suisse).

«Le respect plutôt que …»
suite de la page 1

En d'autres termes, l'Occident s'arroge le droit d'expliquer au reste du monde la façon de vivre, d'élever et éduquer ses enfants, ce que les femmes devraient faire, ce qu'on doit cultiver ou pas, ce qu'on doit produire ou pas, avec qui on doit commercer et avec qui on ne doit surtout pas le faire, et à quelles conditions, les causes de l'accélération du changement climatique et les manières d'y remédier.

Armées et guerres – changement climatique

Soit dit en passant, le Ministère américain de la défense, c'est-à-dire le Pentagone – plus précisément le parc du matériel roulant, les avions de chasse, les navires, etc. – est le «plus grand consommateur institutionnel de combustibles fossiles». Les «guerres antiterroristes» menées par les Etats-Unis sont un «facteur important du changement climatique», selon une étude à long terme réalisée par le Watson Institute de l'université Brown (Rhode Island, Etats-Unis) sur les «ce que coûte la guerre» qui a été et qui continue d'être menée par les Etats-Unis dans le cadre de la «guerre mondiale contre le terrorisme», depuis le 11 septembre 2001. (*https://watson.brown.edu/costsofwar/files/cow/imce/about/Overview%20One%20Pager%202021.pdf)*

Est-il possible pour quiconque, et surtout un gouvernement, affichant une telle confiance en sa propre supériorité, d'être capable de conduire un dialogue tourné vers la recherche de solutions?

En Syrie, on a saboté les tentatives de dialogue

En Syrie, nous avons pu voir comment les tentatives de résolution des conflits par le dialogue ont été réduites à néant: lorsqu'à l'été 2011, s'est tenue à Damas une conférence de l'opposition syrienne afin de trouver une issue à la montée de la militarisation, l'Occident a soutenu, avec la Turquie, la création et l'armement de l'«Armée syrienne libre» – à l'étranger, c'est-à-dire en Turquie.

Et lorsque le gouvernement et l'opposition ont organisé une «conférence pour un dialogue national», les initiatives en faveur d'une entente inter-syrienne ont été torpillées par les deux parties: les services de renseignement syriens ont arrêté des personnalités de l'opposition. Un représentant de l'opposition syrienne en exil à l'étranger a accusé ceux de l'opposition en Syrie de n'être que les «pantins du régime».

Lorsque des représentants de l'opposition intérieure syrienne ont voulu se rendre au Caire pour discuter avec la Ligue arabe, ils ont été qualifiés de traîtres et d'agents du régime par cette même opposition établie à l'étranger, dont les partisans les ont bombardés d'œufs et de tomates sur leur trajet.

Et quand *Kofi Annan*, alors représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Syrie, a présenté en juin 2012 un accord de résolution du conflit syrien, signé par les ministres des affaires étrangères du P5, les cinq détenteurs du droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU, l'encre n'était pas encore sèche qu' *Hillary Clinton*, alors Secrétaire d'État américaine, déclarait à la presse que l'accord ne pourrait jouer pleinement son rôle que lorsque le président syrien *Bachar el-Assad* aura quitté le pouvoir.

Politique étrangère et le bien commun?

Le «bonum commune», le bien commun, ne joue-t'il donc aucun rôle dans les relations internationales? Je m'interroge là-dessus à juste titre, compte tenu de ce que j'observe depuis 20 ans et de ce que j'ai entendu ici hier. Oui, je me demande si le bien commun fait réellement l'objet de discussions entre les diplomates, les politiciens et les militaires?

Je n'ai pas cette impression. Il est vrai que les offensives en Afghanistan, en Irak, en Libye et aussi en Syrie ont été revendiquées au nom de la «liberté et de la démocratie», de la lutte contre la terreur, du respect des droits des femmes et des jeunes filles, de la protection des minorités, de la liberté de la presse, de la suppression de la torture, de la lutte contre la corruption et le népotisme. Mais en fait, il ne s'agissait pour les attaquants que de défendre leurs propres intérêts.

Cela peut paraître bien banal, car c'est ce qu'on ne cesse de répéter en politique: «Il n'y a pas d'amitiés entre les Etats, mais uniquement des intérêts communs. Mais au bout du compte, on en revient toujours aux individus, à leurs structures, celles qu'ils ont développées au fil des générations et des siècles. Donc à la question du bien commun, je réfute la capacité des Etats, de leurs dirigeants et leurs militaires, la moindre aptitude touchant au bien commun du peuple. Ce qu'ils en montrent, ce qu'ils en font, ne témoigne certes pas de cette préoccupation.

Mais le peuple, lui, sait ce qu'est le bien commun

En revanche, le peuple, lui, comprend mieux ce qu'est le «bien commun» parce que les principes éthiques sous-jacents sont, partout dans le monde, très largement les mêmes, au moins sur les questions essentielles. C'est cette prise de conscience qu'il faudrait encourager, mais elle est contrecarrée – toujours par l'Occident – par des mesures punitives unilatérales telles que des sanctions, des interdictions de déplacement et l'exclusion des organismes internationaux.

Voici un exemple, parmi tant d'autres: des rencontres internationales de parlementaires sont organisées dans divers pays. Dans le monde entier, des parlementaires se retrouvent dans des réunions au cours desquelles les discussions se prolongent pendant une semaine – une Loja Jirga internationale pour ainsi dire, en tout cas un événement majeur. Mais les parlementaires syriens se sont vu refuser l'entrée, par exemple lors d'une réunion au Canada, qui fait partie du Cercle des amis de la Syrie, dirigé par les États-Unis. Et les autres déplacements de parlementaires ou de ministres syriens se sont également avérés impossibles, car ces mesures punitives unilatérales les empêchent, par exemple, d'entrer en Europe. De toute évidence, on ne souhaite pas favoriser le dialogue et la compréhension entre les peuples. Et comme il n'y a que le peuple qui doive et puisse, en fin de compte, faire appliquer ce droit et opérer ce rapprochement, je crois qu'en définitive, ce rapprochement pourrait un jour se réaliser.

Le caractère essentiel des contacts personnels directs

Dans les rapports humains, la meilleure façon de définir ce qu'est le bien commun se trouve dans les contacts directs entre les individus, mais cela ne va pas de soi. C'est tout un travail à faire sur soi.

L'écart se creuse entre les individus, qui s'isolent de plus en plus et deviennent étrangers les uns aux autres. La mondialisation recouvre le tout d'un voile d'uniformisation et rien de tout cela ne va dans le sens du développement du bien commun. Ce qu'on appelle les nouveaux réseaux sociaux engendrent des réalités parallèles différentes, le discours sur l'«identité» a morcelé la société en une multitude de petits groupes d'intérêt.

Il est rare, à présent, d'assister à des discussions directes et personnelles portant sur l'importance du bien commun ou sur d'autres questions primordiales pour un développement harmonieux de la coexistence sociale.

Et puis, ce qui est pour moi la vraie grande question: quel est le rôle des médias dans cette situation Remplissent-ils leur mission? – Ceux qui s'y essaient sont souvent accusés de diffuser des «fake news», de fausses informations. Et en Allemagne, les gens ont pris l'habitude de se déconnecter des chaînes vidéo et de s'en prendre directement aux gens.

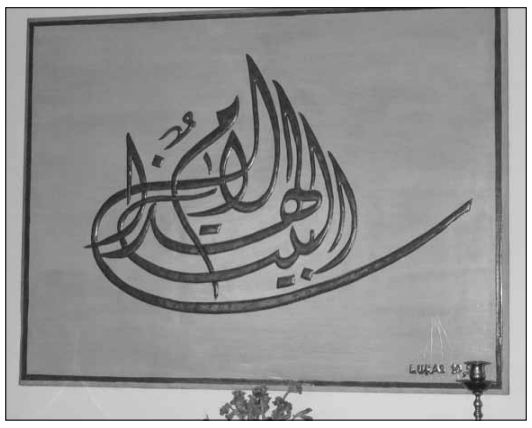

Vu à Soueïda/Syrie: «Partout où vous entrez dans une maison, dites d'abord: ‹Que la paix soit sur cette maison›». (Luc 10:5) (photo Karin Leukefeld)

Et les jeunes, où vont-ils?

Plus de questions que de réponses

Il y a donc en fait plus de questions que de réponses. Mais les questions sont toujours aussi déterminantes dans la recherche d'une réponse. Pour mon travail de journaliste, en plus des normes journalistiques générales qui ne sont bien souvent plus respectées, je me suis fixée moi-même des règles, car je crois que sans cette détermination personnelle, il est facile de devenir soi-même un pion. Ces règles sont inspirées de l'éducation à la paix et se sont avérées – pour moi en tout cas – être une excellente boussole qui m'a permis de mieux appréhender les situations conflictuelles difficiles. Elle m'a enseigné comment maintenir le fil des conversations, à être capable d'analyser les crises et les conflits, à réfléchir et à comprendre, mais aussi à reconnaître mes propres limites, tout comme mes propres possibilités.

La désescalade au lieu de l'escalade

Tout est basé sur le respect. Pour l'illustrer, j'ai mis au point un graphique que je voudrais vous présenter (voir encadré ci-dessous). Il consiste à déterminer si, dans une situation de conflit, on se met en position d'escalade ou de désescalade. L'idée est la suivante: la désescalade ouvre la voie à la discussion, l'escalade la bloque. Et ce que nous avons pu constater sur le plan politique au cours des vingt dernières années – voire plus longtemps encore – c'est que certains camps occidentaux intensifient l'escalade de plus en plus.

Selon mes principes, on va vers l'escalade:

- En créant de toutes pièces des faits défavorables à la partie adverse,
- En tenant des propos insultants,
- En tentant de porter atteinte à l'intégrité personnelle de la partie adverse,
- En n'établissant aucune différence entre l'objet du litige et les personnes impliquées
- En instaurant les conditions d'une lutte de pouvoir (engendrant l'insécurité quant à la conduite à tenir),
- En tenant à distance les organisations internationales comme l'ONU,
- En ne prenant en compte que les intérêts unilatéraux,
- En faisant fi des besoins existentiels généraux,
- En ne respectant pas le droit international (c'est-à-dire: «je ne considère que le fameux ordre mondial fondé sur des règles»),
- En formant des camps adverses,
- En ne laissant aucun échappatoire à l'autre camp,
- En enfreignant les règles non écrites.

Tout cela ne cesse de s'envenimer, mène à l'escalade et aboutit à une situation de blocage de tout dialogue, de toute résolution de conflit. C'est en fait ce à quoi nous avons assisté dans le conflit qui déchire le Moyen-Orient depuis plus de 70 ans.

Ce qui par contre facilite la désescalade – et qui, j'en suis convaincue, devrait être un critère de référence ou tout au moins une sorte de boussole que j'utilise moi-même pour me guider, c'est:

- Garantir l'intégrité personnelle de l'autre (ce jeu de cartes contre des représentants de l'ancien gouvernement de l'Irak, où ils figurent sur la liste des «personnes recherchées d'urgence» viole l'intégrité personnelle de la personne au plus haut degré)
- Se mettre d'accord sur un plan d'action;
- Cultiver un dialogue pacifique aboutissant à une nouvelle entente,
- Garantir l'intégrité personnelle de l'autre partie (ce jeu de cartes qui répertoriait les membres de l'ex-gouvernement irakien, les faisant ainsi figurer sur la liste noire des «ennemis publics» portait atteinte à leur intégrité personnelle au plus haut point.)
- Désapprouver un fait, mais accepter son auteur en tant qu'individu (en d'autres termes, on peut ne pas être politiquement d›accord avec un acte ou une ligne de conduite, mais il faut quand même accepter la personne qui le représente – ceci est également valable pour le représentant d'un gouvernement honni),
- Donner des garanties de sécurité,
- Impliquer automatiquement les organisations internationales
- Mettre tous les intérêts sur un même pied d'égalité (et ne pas considérer que les intérêts du monde occidental sont supérieurs et plus valables que ceux du reste du monde),
- Reconnaître les besoins existentiels,
- Respecter le droit international,
- Faire des offres de coopération,
- Rechercher l'équilibre, et non la division, la mise à l'écart ou l'exclusion de qui que ce soit, et
- Respecter impérativement les règles non écrites.

Il faut essayer de comprendre

Pour ce faire, il faut s'engager auprès de son interlocuteur. Il faut essayer de comprendre la société dans laquelle il vit, essayer de comprendre l'histoire dont est marqué celui avec qui vous êtes en conflit.

C'est une lourde tâche, une tâche fastidieuse, et le résultat n'en est pas toujours garanti, mais c'est la seule possibilité dont nous disposons et c'est donc à cette tâche que nous devons nous atteler. •

(Traduction *Horizons et débats)*

Amplification et resolution des crises

Eléments amplifiant la crise	Eléments résolvant la crise
– Inventer ou dénaturer des faits, pas de diabolisation	– Trouver une analyse réfléchie
– Langage injurieux	– Dialogue pacifique
– Atteinte à l'intégrité personnelle, ridiculiser	– Respecter l'intégrité personnelle, faire preuve de compréhension
– Ne pas dissocier les faits et la personne mise en cause	– Désapprouver les faits sans rejeter la personne
– Déstabilisation et action procédurière	– Application des garanties de sécurité
– Mise à l'écart des organisations internationales	– Implication des organisations internationales
– Prendre en considération uniquement les intérêts personnels	– Aligner tous les intérêts sur un pied d'égalité
– Non-reconnaissance des besoins existentiels	– Reconnaissance des besoins existentiels
– Non-respect du droit international	– Respect du droit international
– Semer l'esprit de division	– Offres concrètes de coopération
– Instaurer des situations sans issue	– Instaurer l'équilibre
– Infraction des règles non-écrites	– Respect des règles non-écrites

Suivi d'après Günther Gugel, Lilli Jäger: Konflikte XXL. CD-ROM. Tübingen 2002

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Redaction
Jean-Daniel Urben
Peter Küpfer
Rédaction et administration
Case postale, CH-8044 Zurich
Tél.+41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX
Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Afghanistan 2021: cimetière des puissances mondiales – la justice internationale à l'épreuve

Prise de position du Président de l'International Progress Organization (OPI), le Prof. Dr. Dr. h.c. mult. Hans Köchler

Vienne, le 22 septembre 2021

Hans Köchler (photo hanskoechler.com)

Le 31 août 2021, le président des Etats-Unis a déclaré que le retrait de toutes les troupes américaines d'Afghanistan marquerait «la fin d'une ère d'opérations militaires de grande envergure» visant à transformer les systèmes politiques, économiques et culturels d'autres pays. Il a ainsi reconnu que le «nation building» n'était pas un «objectif réalisable» et a souligné que les Etats-Unis devaient «laisser cette mentalité derrière eux» et «apprendre de [leurs] erreurs» (discours du président *Joe Biden* sur la fin de la guerre en Afghanistan, Maison Blanche, State Dining Room, 31 août 2021).

Après 20 ans de guerre: effondrement d'une structure politique artificielle

Après 20 ans de présence militaire, le retrait de toutes les troupes étrangères a entraîné instantanément l'effondrement de la structure politique artificielle qui avait été maintenue par la puissance d'occupation. Cela a permis à la résistance locale, l'Emirat islamique d'Afghanistan (taliban), de rétablir en quelques jours le pouvoir gouvernemental sur l'ensemble du territoire afghan. Dans ce contexte, il convient également de noter que le retrait américain s'est fait en application d'un «Accord pour ramener la paix en Afghanistan», conclu entre l'Emirat islamique d'Afghanistan et les Etats-Unis d'Amérique le 29 février 2020 à Doha, au Qatar. Aussi bizarre que soit cette argutie diplomatique, la désignation officielle de la partie afghane dans le texte de l'accord comme «l'Emirat islamique d'Afghanistan, Etat non reconnu par les Etats-Unis est connu sous le nom de taliban», ne peut cacher le fait qu'en concluant cet accord bilatéral, les Etats-Unis ont de facto reconnu l'Emirat islamique, quelle que soit sa désignation, comme un partenaire de négociation sur le plan international.

Les victimes de la guerre …

Avec l'opération «Liberté immuable», lancée le 7 octobre 2001 par une vaste frappe aérienne, allait commencer la «plus longue guerre de l'histoire américaine» (président Joseph Biden). L'intervention armée, légitimée de façon très douteuse par l'ONU, a été qualifiée de «guerre contre le terrorisme». Du côté afghan, la guerre a coûté la vie à plus de 47 000 civils, près de 70 000 soldats et policiers, et à plus de 51 000 combattants talibans. Du côté américain, 2 448 soldats et plus de 3 800 membres de sociétés de sécurité et militaires privées sont morts.

… et les crimes des puissances d'intervention

Au cours d'opérations militaires s'étalant sur plus de deux décennies, des membres des forces d'intervention, notamment des soldats des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie, ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité gravissimes. Ces événements ont fait l'objet de recherches indépendantes et ont été révélés par des médias internationaux et des organisations de la société civile. Ils font maintenant l'objet d'enquêtes de la Cour pénale internationale (CPI). Un rapport commandé par l'inspecteur général des forces de défense australiennes («rapport Brereton»), dont la publication n'a été autorisée que dans une version censurée, documente des crimes atroces commis par des soldats australiens entre 2005 et 2016. Il expose notamment une sorte de rite d'initiation criminelle parmi les soldats australiens, une pratique connue dans l'armée sous le nom de «blooding», lors de laquelle les soldats juniors sont souvent encouragés par leurs supérieurs à assassiner des prisonniers, «pour tuer une première fois». De nombreux rapports détaillés font état d'autres violations graves du droit humanitaire international, comme le meurtre par les troupes américaines de 47 civils afghans, pour la plupart des femmes et des enfants, qui participaient à une procession de mariage dans le district de Haska Meyna, dans la province de Nangarhar, le 6 juillet 2008. Le rassemblement festif a été frappé successivement par trois bombes provenant d'avions militaires américains. La plus récente attaque dévastatrice des forces américaines contre des civils s'est produite le 29 août 2021, lorsqu'un drone a tué dix personnes innocentes à Kaboul. Les nombreux cas d'attaques aléatoires contre des civils dans le cadre d'opérations de drones sont une preuve supplémentaire d'un nouveau type de guerre asymétrique, dans laquelle la supériorité technologique de l'attaquant lui permet, sans le moindre risque pour lui-même, de tuer des victimes sans défense qui ont la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

La vallée du Panchir où s'écoule le fleuve Panchir, au nord-est de l'Afghanistan – site aux splendides merveilles naturelles et territoire cruellement disputé lors de chacune des guerres afghanes. (photo Keystone)

La mission de la Cour pénale internationale

Il appartiendra à la *Cour pénale internationale* d'enquêter et, le cas échéant, de poursuivre les cas de crimes de guerre (en particulier le meurtre de prisonniers et de civils) et de crimes contre l'humanité commis sur le territoire afghan depuis le 1er mai 2003, date de l'adhésion de l'Afghanistan au Statut de Rome. Déjà en 2018, la *Cour pénale internationale* avait officiellement enregistré un total de 699 requêtes de victimes documentant les atrocités commises par toutes les parties belligérantes en Afghanistan, sans parler des 1,7 million de rapports individuels de crimes de guerre qui étaient parvenus à la Cour en janvier de cette année (*Associated Press,* «International Court says it's ‹undeterred› by US threats» [La Cour internationale se dit aucunement découragée par les menaces américaines], 11 septembre 2018). Au départ, la Cour a été confrontée à de sérieux obstacles dans l'exercice de sa mission, suite au décret 13928 nv émis par le président des Etats-Unis le 11 juin 2020, qui menaçait «les fonctionnaires, employés et agents [de la Cour] et leur famille immédiate» de sanctions si la CPI affirmait sa compétence sur le personnel des Etats-Unis («The International Criminal Court in the Web of Power Politics». *Communiqué de presse de l'I.P.O* du 26 juin 2020). Même si le président Biden, tout en continuant à rejeter la compétence de la Cour, a révoqué l'ordonnance le 2 avril 2021, cet incident met en évidence les énormes difficultés de la justice pénale internationale dans un contexte de politique de puissance à l'échelle mondiale.

Un climat de non-droit et d'impunité

Si l'on veut réussir un nouveau départ après le retrait de toutes les troupes de la coalition en Afghanistan, il faut faire face aux erreurs et aux crimes du passé. Il s'agit avant tout du climat de non-droit et d'impunité dans lequel ont opéré les forces d'occupation. Une chercheuse reconnue de *Human Rights Watch* a parlé d'une «culture fêlée» qui se caractérise par le fait que «les Afghans vivant dans les [...] zones disputées sont essentiellement traités comme s'ils étaient tous, même les enfants, de dangereux criminels, ou tout simplement pas des êtres humains». (*Associated Press,* 20 novembre 2020)

> «Si l'on veut réussir un nouveau départ après le retrait de toutes les troupes de la coalition en Afghanistan, il faut faire face aux erreurs et aux crimes du passé. Il s'agit avant tout du climat de non-droit et d'impunité dans lequel ont opéré les forces d'occupation.»

L'échec de l'«édification de la nation»

L'échec des puissances étrangères en Afghanistan, qui fait suite à des échecs similaires des empires britannique et soviétique au cours des siècles précédents, est une preuve supplémentaire que les grandes puissances ne tirent jamais de leçons de l'histoire. L'orgueil démesuré du pouvoir, alimenté par le succès de la guerre froide, a incité les Etats-Unis à poursuivre un projet de changement de régime voué à l'échec dès le départ. L'arrogance et la naïveté d'une doctrine d'«édification de la nation», ignorant l'histoire et les racines culturelles d'un peuple, auraient déjà pu être reconnues comme telles après l'effondrement de l'expérience idéologique de l'Union soviétique en Afghanistan. Les difficultés de la «pacification» dans les circonstances géographiques et ethniques particulières de l'Afghanistan font pourtant partie de la culture générale depuis la campagne mortelle menée par *Alexandre* dans l'ancienne Bactriane et Sogdiane (partiellement devenues l'Afghanistan actuel) au IVe siècle avant J.-C.

De l'argent appartenant à l'Afghanistan

Après 40 ans de conflit armé, dont 20 ans d'une guerre high-tech menée au XXIe siècle au nom de la «civilisation», l'Afghanistan semble aujourd'hui revenir à ses racines. Le système mis en place par les envahisseurs s'est révélé être le plus corrompu de l'histoire récente du pays, ne faisant apparaître aucune volonté d'auto-défense. La nouvelle structure politique et constitutionnelle qui émerge progressivement ne doit pas être sabotée par ceux qui ont tenté, à tort et en vain, de changer les conditions politiques par la force militaire. Le blocage des réserves étrangères de la Banque centrale d'Afghanistan (*Da Afghanistan Bank,* DAB), à savoir la somme de 10 milliards de dollars détenus aux Etats-Unis, auprès du *Fonds monétaire international,* et auprès d'autres institutions financières à l'étranger, constitue une violation manifeste du droit international et est en fait la politique de chantage d'un mauvais perdant. Il s'agit de fonds de l'Etat afghan, et non des talibans ou d'autres acteurs. Le blocage de ces fonds ne fera qu'exacerber la crise humanitaire dans le pays.

Engager un dialogue constructif avec le nouveau gouvernement afghan

La communauté internationale, en particulier les Nations unies, devrait rétablir des rapports constructifs avec le nouveau gouvernement, l'Emirat islamique d'Afghanistan. Il est vain et contre-productif d'insister sur la reconnaissance comme représentants de l'Afghanistan, de diplomates d'un gouvernement inexistant dont le président et les plus hauts responsables ont fui le pays en emportant d'énormes sommes d'argent du trésor national.

Œuvrer en faveur de la fin des sanctions économiques

Si la communauté internationale est réellement attachée à la cause de la justice mondiale, les Etats membres des Nations unies devraient lever toutes les sanctions économiques, qui sont l'héritage d'une époque de confrontation et punissent collectivement le peuple afghan. Le 17 septembre 2021, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé à l'unanimité le mandat de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA). Il est temps pour le Conseil de revoir également ses sanctions spécifiques liées à l'Afghanistan à la lumière des derniers développements. En raison du droit de veto au Conseil de sécurité, il y a malheureusement le risque que le Conseil devienne l'otage de ses résolutions précédentes.

Retour à un ordre juridique international

Etant donné que l'évolution politique nationale et les perspectives de réconciliation et de stabilisation politique restent incertaines, rien ne devrait être fait qui puisse aggraver encore la situation. La communauté internationale doit prendre au sérieux la responsabilité internationale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations unies, et coopérer avec l'Afghanistan sur la base de l'égalité souveraine et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Les pays qui sont intervenus militairement doivent assumer leurs responsabilités en vertu du droit humanitaire international. Ceux qui ont commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité sur le territoire de l'Afghanistan doivent être tenus pour responsables. L'impunité pour les crimes internationaux ne menace pas seulement la paix et la stabilité du pays et de toute la région, mais porte également atteinte à l'Etat de droit international sur lequel l'ordre mondial du XXIe siècle est et doit être construit. Le défi auquel est confrontée la Cour pénale internationale – ci-inclus l'examen et l'éventuelle poursuite, conformément à sa compétence territoriale, du personnel et des fonctionnaires d'une superpuissance qui n'est pas membre de la Cour – est de taille, et son issue incertaine.

Une fois de plus, un empire a été mis à genoux

Que la cause du droit soit finalement satisfaite ou non en matière de responsabilité pénale des Etats ou des personnes sur le territoire de l'Afghanistan, rien ne peut changer le cours de l'histoire, qui a plus d'une fois mis un empire à genoux, justement lorsqu'il s'apprêtait à pacifier le monde par la force, et à le façonner à son image. •

(Traduction *Horizons et débats)*

Comment la nouvelle guerre froide affecte la politique allemande

La Russie et l'Allemagne ont élu leurs parlements nationaux

par Karl-Jürgen Müller

Les relations germano-russes revêtent une extrême importance pour la paix en Europe. En septembre, ces deux pays ont procédé à l'élection de leurs nouveaux parlements nationaux: du 17 au 19 septembre en Russie – soit pendant 3 jours – et le 26 septembre en Allemagne. Les médias de langue allemande ont largement commenté les deux processus électoraux. Dans le cadre de cette analyse, nous nous contenterons d'examiner deux questions: Dans quelle mesure ces élections ont-elles été démocratiques? Et: A quelle politique peut-on s'attendre au terme de ces deux scrutins?

Dans le contexte de la nouvelle guerre froide, les états occidentaux remettent régulièrement en cause la légitimité des systèmes politiques des pays contre lesquels ils se mobilisent. Pour ce qui est de la Russie, la suspicion d'un truquage des élections orchestré par les autorités fait partie du répertoire, en même temps que l'affirmation de la promotion et du soutien à l'opposition démocratique et à la société civile du pays ciblé (ce qui revient, en clair, à s'employer à un «changement de régime») – procédé qui n'est cependant jamais utilisé envers leurs propres alliés, et peu importent dans ce cas les particularismes attachés aux systèmes politiques de ces derniers. Il n'est donc pas surprenant que la légitimité démocratique du nouveau parlement russe ait été remise en question par de nombreux médias germanophones ainsi que par des officiels. Bien avant les élections, en Russie même, les gens s'y attendaient déjà.

Citons un exemple: *Thomas Röper,* Allemand et vivant à Saint-Pétersbourg, dirige le site web germanophone *Anti-Spiegel.* Dès le 16 septembre, soit la veille du début des élections en Russie, ce site web rapportait que le même jour, le Parlement européen avait adopté un rapport de 32 pages répertoriant de nombreuses mesures visant la Russie, que l'Anti-Spiegel commente en ces termes: «Il y est prévu à peu près tout ce qu'il était possible d'entreprendre à l'encontre de la Russie, à l'exception d'une attaque militaire.»[1]

Accusation de fraude électorale en Russie: les sources de l'UE sujettes à caution

Dans ce même rapport, l'UE mentionne également que si les élections parlementaires russes devaient se révéler «entachées de fraudes», elle ne pourrait dans ce cas reconnaître leur validité. L'Anti-Spiegel aborde également la question de l'instance la plus vraisemblable à exercer une forte influence sur les décisions de l'UE sur ce point précis: l'ONG russe *Golos.* En Russie, Golos est considéré comme un «agent de l'étranger», notamment en raison de ses bailleurs de fonds européens et américains, dont l'*USAID* et le *National Endowment for Democracy* (NED). Même l'entrée *Wikipedia* consacrée à Golos mentionne que ce type de financement s'est produit au moins «dans le passé». L'Anti-Spiegel écrit que Golos a dispensé une formation spécifique à ses observateurs électoraux, et ajoute: «Cependant l'objectif de l'Occident demeure de présenter ces élections comme truquées. Lors des sessions de formation, Golos indique donc clairement aux observateurs électoraux que l'objectif est de présenter l'élection comme illégitime, en leur montrant comment ils peuvent eux-mêmes déclencher des irrégularités que Golos pourra ensuite signaler comme telles. Fait révélateur, le site de Golos avait déjà répertorié environ 1 000 de ces infractions avant même le début de l'élection.» L'Anti-Spiegel fournit également des preuves, dont un lien numérique vers une vidéo de ce genre de formation chez Golos. Nos medias ne mentionnent pas non plus, cependant, le fait que des observateurs électoraux venus d'autres pays, par exemple de la Communauté des Etats indépendants (CEI), ont fait état en Russie d'un processus électoral globalement bien organisé.

Quoi qu'il en soit, le 20 septembre, soit quatre jours après l'article de l'Anti-Spiegel et au lendemain des élections russes, le *Deutschlandfunk,* station radio allemande du service public et à large diffusion, a interviewé, très tôt le matin, un représentant de Golos qui a ainsi pu expliquer pourquoi, selon lui, les élections en Russie avaient été trafiquées. Tout au long de cette journée, les bulletins d'information du Deutschlandfunk ont martelé l'opinion de Golos sur la prétendue «fraude électorale» en Russie. Et toujours dans la même journée, le porte-parole du gouvernement allemand, *Steffen Seibert,* a sollicité des «éclaircissements» de la part de la Russie au sujet de ces accusations de fraude électorale.

Il faut noter que, bien que l'on évoque désormais à haute voix la fraude électorale, cela n'a pas officiellement remis en cause le résultat des élections russes qui n'ont pas pour autant été déclaré illicites. De toute évidence, on hésite (encore?) à traiter la Russie de la même manière que le Bélarus. Là encore, la realpolitik joue son rôle, mais dans une ambiance délétère qui s'est bien installée.

Doutes au sujet de la légitimité des élections allemandes

Dans nos médias, par contre, on n'a pas remarqué de doutes exprimés quant à la légitimité démocratique des élections au Bundestag allemand. Il y a pourtant – bien qu'il n'y ait probablement pas eu de fraude électorale majeure au sens strict du terme et que les cafouillages des autorités berlinoises restent une exception – quelques indices qui permettent de poser des questions critiques. Dont celles-ci, par exemple:

1º Les partis et les candidats n'ont pas tous les mêmes droits

La question de l'égalité des droits pour tous les partis et candidats aux élections du Bundestag n'a jamais été abordée. Cette fois-ci encore, sur les 47 partis admis à participer au scrutin par le commissaire fédéral aux élections, les sept partis disposant déjà de sièges au Bundestag ont presqu'exclusivement retenu l'attention des médias.

Depuis la fondation de la République fédérale d'Allemagne en 1949, en raison d'un grand nombre d'obstacles divers – dont la clause des 5 % – seuls deux nouveaux partis ont réussi à entrer au Bundestag: Les Verts et l'Alternative pour l'Allemagne (AfD). Pourtant, là encore, les aspirations de nombreux électeurs à une réorientation de la politique qui soit plus proche de la population ont été déçues.

2º Les médias ont tenté de manipuler les élections

Les médias, y compris les chaînes publiques, ont tenté de manipuler la campagne électorale de multiples façons. Cela allait de la sélection très ciblée (pas vraiment représentative mais conforme aux opinions des rédactions) de citoyens lambda ou supposés tels participant aux débats télévisés jusqu'au manque de neutralité des modérateurs des médias intervenant lors des talk-shows politiques.

Même la «Neue Zürcher Zeitung», souvent indulgente dans son observation de la politique allemande, a fini par intituler dans son édition du 20 septembre: «Ce sont les concepts idéologiques qui règlent la mise en scène. Dans l'Allemagne en période électorale, on voit pour qui bat politiquement le cœur des journalistes de l'ARF, de la ZDF et autres». Par exemple, dans une émission de la chaîne ARD intitulée «Wie geht's, Deutschland?» (Ça va, l'Allemagne?), une lycéenne de 16 ans, plaidant en faveur d'une informatisation accrue dans les écoles, et une jeune femme très impliquée dans les *Fridays for Future* (Vendredis pour l'avenir) étaient censées à elles seules exprimer les préoccupations de la jeunesse allemande. Personne ne veut priver ces deux jeunes gens d'avoir leurs opinions à elles – mais elles étaient certes tout sauf représentatives de l'ensemble de la jeunesse allemande.

3º La constitution allemande n'est pas favorable à un régime de chancellerie

Mais le fait réellement marquant de cette dernière élection, par rapport à toutes celles, nombreuses, qui l'avaient précédée, c'est la focalisation intensive de la campagne électorale médiatique sur les trois candidats à la chancellerie, *Annalena Baerbock* (Alliance 90/Les Verts), *Armin Laschet* (CDU) et *Olaf Scholz* (SPD). Comme si l'objectif des élections fédérales, qui est d'élire les représentants du peuple allemand au Bundestag, avait été transféré sur le choix d'un chancelier. Pas une seule fois, il n'a été mentionné que l'Allemagne, selon sa constitution, est censée être une démocratie parlementaire et non pas une démocratie dirigée par la chancelière ou le chancelier. La focalisation à outrance sur les candidats à la chancellerie ne correspond en rien à l'ordre constitutionnel allemand.

4º Un état des partis au lieu de la souveraineté du peuple

L'article 20, paragraphe 2 de la Constitution stipule: «Tout pouvoir d'état émane du peuple. Le peuple l'exerce lors d'élections et de votations ainsi qu'au travers de corps constitués investis des pouvoirs législatif, exécutif et juridique.» L'article 21 définit ainsi le rôle des partis: «Les partis contribuent à la formation de la volonté politique du peuple.»

Depuis sa fondation, la République fédérale d'Allemagne a pourtant renoncé à ce que le peuple occupe sa position centrale dans la vie politique et à ce que les partis n'exercent qu'une fonction restreinte de services ayant évolué, en effet, vers un système étatique de partis. A cet égard, les critiques des universitaires, par exemple *Karl Albrecht Schachtschneider* ou *Hans-Herbert von Arnim,* sont tout à fait justifiées. Alors qu'à peine 5 % des citoyens sont membres d'un parti politique, ce sont les partis qui dominent aujourd'hui la totalité des corps de l'Etat. En fait, le pouvoir de l'Etat en République fédérale d'Allemagne n'a jamais émané du peuple. Et la possibilité de recourir à des référendums, prévue par la Constitution, est toujours refusée aux citoyens allemands au niveau national. Même le parti des Verts, qui se veut proche du peuple, a supprimé la revendication du référendum de son programme.

5º Pas de volonté politique clairement définie

La question se pose maintenant de savoir si la campagne électorale a été ou doit être considérée comme la manifestation d'une solide «volonté politique de la part du peuple». On trouvera une indication de la justesse de ces préoccupations dans les considérables fluctuations de popularité des différents partis, mise en évidence par les résultats des sondages réalisés au cours de l'année électorale. Tous les quinze jours, l'institut *Infratest Dimap* a questionné des électeurs potentiels sur leurs intentions de vote dans le cas où les élections fédérales devaient avoir lieu le dimanche suivant.[2] Pour la CDU/CSU, les chiffres ont oscillé entre 35 % (7 janvier 2021) et 20 % – le résultat électoral effectif ayant été de 24,1 %. Il s'agit là d'une véritable chute de popularité, poursuivie dans le nombre de sondages exprimés, difficilement justifiable par des changements dans les politiques menées par les partis de la Coalition. Même son de cloche pour Bündnis 90/Die Grünen, qui a atteint le 6 mai un pic de 26 % des électeurs potentiels, mais qui, le 16 septembre, n'en rassemblait plus que 15 % – sanction électorale: 14,8 %. Le SPD, qui ne dépassait pas 14 % le 6 mai, s'est ensuite hissé jusqu'à des 26 % le 16 septembre – résultat effectif des élections: 25,7 %. Là encore, il n'est pas possible d'expliquer ces décalages dans les chiffres par des changements profonds intervenus entretemps dans la réalité des faits politiques, pas plus que dans les performances politiques de ces deux partis.

Par ailleurs, le domaine de la politique étrangère, primordial dans n'importe quel pays, et par conséquent aussi les questions portant sur la guerre et la paix, a été pour ainsi dire totalement exclu de la campagne électorale relayée par les médias – abstraction faite de l'engagement inconditionnel de Mme Baerbock, M. Laschet et M. Scholz en faveur de l'OTAN.

Même la «Frankfurter Allgemeine Zeitung» a intitulé son commentaire du 13 septembre: «Thèmes du deuxième débat à trois: politique étrangère? Aux abonnés absents!» Même constat décevant quant à la confrontation entre les trois candidats à la chancellerie lors du débat précédent, puis de celui qui a suivi. Il est fort probable que la position des trois candidats soit plus ou moins alignée dans ce domaine. Toujours est-il que de cette façon les éventuelles questions critiques des spectateurs et électeurs ont été exclues d'avance du débat public.

La «bien-pensance» gauche-libérale gagne du terrain

A quelles politiques peut-on s'attendre à l'issue de ces deux élections parlementaires? Impossible de se prononcer avec certitude à ce sujet pour l'instant. En Russie, les élections, bien qu'elles n'aient pas indiqué de changements fondamentaux, ont révélé, par rapport au scrutin précédent, une insatisfaction renforcée à l'égard du parti du président au pouvoir. Cela relève davantage de la politique intérieure que de la politique étrangère. Ce qu'il faut souhaiter à la Russie, c'est une politique qui – orientée vers des solides valeurs – permette au pays de réaliser davantage de progrès pour ses concitoyens et, ce faisant, de lever peu à peu les lourdes hypothèques héritées des années de l'Union soviétique et de la dernière décennie du 20ème siècle. Espérons que la nouvelle guerre froide imposée à la Russie n'absorbera pas trop de ses forces et de ses ressources, et que les indispensables et malheureusement inévitables opérations de sécurité ne lui feront pas perdre de vue les valeurs en jeu.

On ne peut pas non plus établir de pronostics sûrs pour la politique allemande. La formation d'un gouvernement vient à peine de commencer. En revanche, il y a de fortes probabilités pour que *Bündnis 90/Les Verts* siègent à nouveau au gouvernement fédéral allemand. Cela entraînera des conséquences – comme cela avait déjà été le cas dans les années 1998–2005. Sur le plan intérieur, l'agenda «gauche-libéral» de la «sphère bien-pensante»,[3] décrite par *Sarah Wagenknecht,* imposera sa loi encore plus qu'auparavant.

La politique des Verts en matière de climat va exiger un gros effort de la part des citoyens. La dictature du discours «gauche-libéral» va monter en puissance. Les libertés politiques des citoyens subiront une pression encore accrue. Les positions politiques orientées vers les valeurs traditionnelles – également très présentes dans la politique russe – seront encore plus qu'avant l'objet de discriminations. Pour ce qui est de la politique étrangère, les principaux leaders politiques de Bündnis 90/Die Grünen sont tous prêts pour une nouvelle guerre froide – ce qui ne présage rien de bon pour les relations germano-russes.

Quelle marge de manœuvre reste-t-il aux citoyens?

Extrait de la «Neue Zürcher Zeitung» du 25 septembre: «L'idée du peuple considéré comme le ‹souverain›, celui qui décide de la politique, telle qu'elle existe en Suisse, est étrangère aux Allemands. En Allemagne règne encore le ‹Culte de l'obéissance› (die Untertanenkultur), c'est-à-dire l'idée que de toute façon, il vaut mieux que ce soit le gouvernement qui se charge de la gestion et de la supervision des affaires courantes.» Doit-on laisser le dernier mot à ce genre de polémiques?

Quelle marge de manœuvre nous reste-t-il donc, à nous les citoyens? A long terme, on ne peut laisser aux seuls partis et lobbyistes influents le soin de décider de ce que font ou ne font pas les institutions allemandes. L'importance de l'Etat pour le bien commun est trop grande pour être ignorée. Il n'y a probablement pas d'autre moyen d'agir que de contribuer, encore plus qu'avant, à jeter les bases d'une culture politique de démocratie directe et de promotion de la paix en Allemagne, et cela par de multiples démarches à la fois modérées et prudentes, et de faire en sorte que le pays conserve, malgré tout, ses chances pour l'avenir. En Allemagne aussi, cela reste possible. •

---

1 *https://www.anti-spiegel.ru/2021/eu-parlament-will-russische-wahl-nicht-anerkennen-und-der-spiegel-verbreitet-neue-luegen/* du 16/09/21

2 *https://www.infratest-dimap.de/umfragen-analysen/bundesweit/sonntagsfrage/* du 16/09/21

3 Wagenknecht, Sarah. *Die Selbstgerechten. Mein Gegenprogramm für Gemeinsinn und Zusammenhalt,* Campus-Verlag Frankfurt am Main 2021; voir également la critique du livre ds. *Horizons et débats,* éd. 17 du 03/08/21

La Suisse en Europe et dans le monde

Nouvelles du Parlement et du Conseil fédéral

par Dr. iur. Marianne Wüthrich

Le 1er octobre, la session d'automne de trois semaines du Parlement suisse s'est achevée. Parmi de nombreux autres sujets, le Conseil national et le Conseil des Etats ont une nouvelle fois traité des paiements de cohésion exigés par Bruxelles. Le Conseil des Etats s'est également penché sur la question de savoir si l'accord de libre-échange avec les Etats du Mercosur, que le Conseil fédéral a fait avancer – et dont le Parlement ne connaît même pas encore le libellé – doit être soumis au référendum facultatif.

Pendant ce temps, le nouveau responsable du dossier Suisse-Bruxelles, M. Maroš Šefcovic, ne s'est pas exactement présenté comme un partenaire égal à égal. M. Guy Parmelin, Président de la Confédération, et M. Ignazio Cassis, chef du Département suisse des affaires étrangères, se trouvaient à New York à l'occasion de la 76e Assemblée générale de l'ONU, d'où le premier a rejeté les sollicitations bruxelloises par une nette réfutation. Cependant, des femmes et hommes politiques de nos pays voisins partageant nos opinions démocratiques se sont expliqués, eux aussi, sur les relations Suisse-UE.

A New York, M. Cassis a préconisé officiellement la candidature de la Suisse à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, position fort douteuse du point de vue de la neutralité suisse. Néanmoins, les deux conseillers fédéraux se sont également consacrés aux responsabilités concrètes éprouvées par la Suisse dans le monde, offrant de l'aide humanitaire ou de bons services à divers pays.

Abordons donc ce tour de la politique étrangère suisse des dernières semaines.

Face à la Commission européenne qui fixe une fois de plus le tarif, le Président de la Confédération suisse, Guy Parmelin, réplique

Le vice-président slovaque de la Commission européenne, *Maroš Šefčovič,* est allé droit au but en tant que nouvel interlocuteur bruxellois envers la Suisse: pour l'UE, les questions institutionnelles sur la table restent inchangées, a-t-il expliqué. L'UE avait besoin d'un «mécanisme de règlement des différends» avec la Suisse et d'un «forum pour parler des aides d'Etat». Le nouveau porteur du dossier vient d'annoncer que dès que la Suisse sera prête à régler ces questions dans le cadre d'une «discussion de fond», il s'y montrerait dispos.[1]

Au tout début de son nouveau mandat, M. Šefčovič a ainsi esquivé, en douceur, le fait que le Conseil fédéral avait mis fin aux négociations sur l'accord-cadre, car les exigences antidémocratiques bruxelloises étaient incompatibles avec la conception suisse de l'Etat.

Mais ce qui est d'ordre plus décisif pour la Commission européenne, c'est évidemment l'argent. Après le deuxième milliard de cohésion (qui a entre-temps été débloqué par le Parlement à Berne), à l'instar des Etats de l'EEE devant effectuer des versements réguliers qui se chiffrent en milliards en tant que «ticket d'entrée», la Suisse a participé au marché intérieur de l'UE: «Quand on voit la contribution de la Norvège, on comprend que nous attendons la même chose d'un pays aussi prospère que la Suisse», a déclaré Maroš Šefčovič selon le «Tages-Anzeiger» du 22 septembre 2021.

La rigueur affichée du commissaire européen a été mal perçue par le président suisse. «Ce qu'il faut, c'est parler le même langage», a déclaré *Guy Parmelin* depuis New York, en précisant que s'il s'agissait de comparer la Suisse et la Norvège, on ne devait comparer que ce qui était comparable en effet. «Nous avons investi plusieurs [plus de 20] milliards de francs dans la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (*NLFA)*, tout seuls», a précisé le président de la Confédération suisse. «La Norvège n'y a pas investi un franc.» Quant au «prix» de la participation suisse au marché intérieur de l'UE, le président Parmelin a rappelé le fait que l'UE avait un excédent commercial annuel avec la Suisse qui se chiffrait en milliards. «Tous ces aspects doivent être considérés dans leur ensemble, et au niveau politique qui leur convienne», a-t-il déclaré.[2]

Siège au conseil de sécurité ou Bons offices suisses?

«Vouloir le beurre et l'argent du beurre» ne fonctionnera pas

m.w. A l'occasion de sa participation à la 76ème Assemblée générale de l'ONU, à New York, le conseiller fédéral *Ignazio Cassis* a déclaré dans une interview à la radio SRF que la candidature de la Suisse à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU était «en bons termes». A la question de savoir s'il considérait la neutralité comme un désavantage ou un avantage par le biais d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, le chef du DFAE, Ignazio Cassis, a répondu: «Comme un avantage. La neutralité en tant que concept juridique, et politique aussi, n'est pas affectée. Les Etats neutres jouissent d'impartialité pouvant agir en tant que bons bâtisseurs de ponts.»[1]

Bâtisseurs de ponts? Au Conseil de sécurité de l'ONU, précisément? Dans un monde marqué par les guerres et la détresse, la Suisse disposerait en effet de meilleurs moyens à y contribuer! Et comment, au Conseil de sécurité, la Suisse sera censée faire preuve d'«impartialité» reste un mystère, même après y avoir analysé et réexaminé toutes les options. Quant à M. Cassis, il a réussi à esquiver toute réponse claire à la question suivante, pertinente, lui posée par le correspondant RTS à l'ONU, *Fredy Gsteiger:* «Ne faut-il pas craindre que la Suisse, membre du Conseil de sécurité, s'abstienne fréquemment lors de votations problématiques et sensibles?» Pas facile, il est vrai, à y répondre l'ambassadeur suisse de longue date, *Paul Widmer,* y a tout de même répondu il y longtemps déjà, de manière succincte et claire, en disant: «Si la Suisse devient un membre actif du Conseil de sécurité de l'ONU, elle n'est plus neutre. Si, en revanche, elle reste silencieuse, elle y est mal placée.»[2]

Néanmoins, les conseillers fédéraux, MM. Cassis et Parmelin, ont profité de leur séjour à l'ONU pour se consacrer aux tâches plus appropriées à la Suisse neutre et concrètes, l'offre de ses bons offices et l'aide humanitaire. Ils ont, par exemple, rencontré le président colombien, M. *Iván Duque,* mettant l'accent sur le fait que la Suisse apportait une contribution «historique» au processus de paix en Colombie, la soutenant en même temps sur le plan économique. Les deux conseillers fédéraux se sont également entretenus avec la présidente de la République de Moldavie, Mme *Maia Sandu,* déclarant à cette occasion même que la Suisse envisageait de «soutenir le pays sur le plan économique et par des programmes éducatifs».[3]

Nous ferons mieux nous y tenir, dans l'avenir aussi. La Suisse n'aura pas le beurre et l'argent du beurre.

---

1 Gsteiger, Fredy. «Schweizer Kandidatur für Uno-Sicherheitsrat ist auf guten Wegen» (La candidature suisse au Conseil de sécurité de l'ONU est sur la bonne voie). Entretien avec Ignazio Cassis. *SRF Echo der Zeit,* 21/09/21

2 Widmer, Paul. «Lassen wir doch Malta den Vortritt im Sicherheitsrat! (Cédons donc à Malte le siège au Conseil de sécurité!) dans: *NZZ am Sonntag* du 16/09/18. Voir aussi: Wüthrich, Marianne. «Programme de politique étrangère du Conseil fédéral suscitant plusieurs points d'interrogation. Que fait la Suisse neutre au Conseil de sécurité de l'ONU?» dans: *Horizons et débats* du 21/07/20.

3 «Parmelin und Cassis an 76. Uno-Konferenz in New York.» (Parmelin et Cassis à la 76ème conférence de l'ONU à New York). «Blick» du 22/09/21 (SDA/gbl)

Les paiements de cohésion oui – mais Bruxelles doit respecter la loi

En fait, depuis longtemps le Conseil fédéral est prêt à accomplir ses devoirs au niveau purement financier. En août, il a donc sollicité le Parlement de débloquer rapidement les 1,3 milliard de francs. Non sans ajouter: «Parallèlement, le Conseil fédéral continuera à œuvrer pour que la Suisse ne soit pas discriminée par l'UE et traitée différemment des autres pays tiers dans le cadre des procédures d'équivalence.»[3] Comme précédemment expliqué dans les colonnes de Horizons et débats, le Parlement avait déjà approuvé ces fonds en décembre 2019, ayant bloqué le versement en raison des mesures punitives prises par l'UE à l'encontre de la Suisse, ceci en flagrante violation du droit et du traité.[4]

Après un long bras de fer avec le Conseil des Etats, le Conseil national a finalement atteint que les deux chambres puissent prononcer le déblocage de la deuxième contribution de cohésion à la toute fin de la session d'automne. Dans son communiqué de presse du 17 août, la Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats avait préconisé le transfert sans conditions afin «d'envoyer un signal positif à l'UE et de faire un premier pas vers la désescalade». Afin d'éviter une décision hâtive, le Conseil des Etats avait toutefois fixé ce point à l'ordre du jour de l'avant-dernier jour de la session d'automne (c'est-à-dire que le Conseil des Etats souhaitait que le Conseil national prenne une décision à ce sujet lors de la session d'hiver). Le 27 septembre, le Conseil national a toutefois décidé, à une faible majorité, de mettre le milliard de cohésion sous toit lors de cette session (*swissinfo.ch* 27/11/21/ *Keystone-SDA)*. Après le Conseil des Etats, il a pris sa décision jeudi soir (30 septembre 2021).

Résultat: le Conseil des Etats a approuvé la libération de la deuxième contribution de cohésion par 30 oui contre 9 non, le Conseil national par 131 oui contre 55 non. Il faut espérer que la Commission européenne appréciera ce signal positif de Berne en mettant fin à ses mesures punitives contraires aux traités et au droit international.

Accord de libre-échange avec le Mercosur: soumission au référendum facultatif sans conditions

Le 20 septembre, le Conseil des Etats a voté, de manière quelque peu alambiquée, l'obligation de soumettre au référendum facultatif, l'accord de libre-échange entre les Etats membres de l'AELE (Suisse, Norvège, Liechtenstein et Islande) et ceux du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Cela signifie que le peuple, s'il le souhaite, peut avoir le dernier mot.

Il s'agissait principalement de l'examen préalable d'une initiative cantonale venant de Neuchâtel, demandant au Parlement «d'examiner si [l'accord] ne devait pas être soumis au référendum facultatif».

Dans sa justification, le Grand Conseil (Parlement) neuchâtelois affirme avant tout: «Les industries horlogère, pharmaceutique et des machines-outils profiteraient de la signature de l'accord par la Suisse. Pour l'agriculture, en revanche, cet accord serait problématique, car il pourrait accroître la pression concurrentielle sur la production agricole nationale. Selon l'article 104 de la Constitution fédérale, les accords commerciaux doivent contribuer au développement durable de l'économie agricole et alimentaire. Mais tout porte à croire que cet accord ne contribuera pas au développement durable.» En outre, l'accord ne comporte «que des mécanismes de contrôle et de sanction très faibles» en cas de violation. Le parlement neuchâtelois conclut que «pour un accord aussi important, il est crucial que le peuple suisse puisse se prononcer».

On ne peut qu'être d'accord avec ce point de vue. Le Conseil des Etats est d'accord lui aussi, mais a décidé de «ne pas donner suite» à l'initiative neuchâteloise car «la demande est déjà satisfaite» – et c'est là que cela devient alambiqué. En effet, le Conseil fédéral avait «déjà assuré» qu'à l'avenir tous les accords de libre-échange seraient soumis au référendum facultatif, comme ce fut le cas pour l'accord avec l'Indonésie. Avec sa décision sur l'initiative cantonale neuchâteloise, le Conseil des Etats a donc heureusement exprimé l'avis qu'à l'avenir, tous les accords de libre-échange devraient être soumis au référendum facultatif.

Source: 20.316 Initiative déposée par un canton. «Pour un référendum sur l'accord de libre-échange avec le Mercosur». Débat au Conseil des Etats, 20.09.2021 (rapport SDA)

Attaque illégale de la Commission européenne contre le secteur suisse des technologies médicales – réponse souveraine de la Suisse

Jusqu'à présent, les Suisses ont habilement géré le harcèlement illégal et contraire aux traités bilatéraux venant de Bruxelles en matière de politique et d'économie. Ils sont toujours montés sur le ring avec un plan B, ce qui fonctionne parfaitement bien: La Suisse organise et finance elle-même sa participation au programme d'échange d'étudiants *Erasmus+* depuis des années (et même de manière beaucoup plus économique); le Conseil fédéral a tourné à son avantage la non-reconnaissance de la bourse suisse comme équivalente aux bourses de l'UE par d'ingénieuses contre-mesures (*SRF News* du 1er juillet 2019); sur le programme de recherche *Horizon Europe,* le Conseil fédéral a récemment adopté d'ingénieuses «mesures transitoires jusqu'à l'association prévue de la Suisse», dont il soumettra le financement au Parlement lors de la session d'hiver.[5]

Dans une certaine mesure, on peut comprendre l'agacement des bureaucrates de l'UE lorsque les Suisses astucieux réussissent à barrer des factures. Mais il faut mettre un terme au fait qu'ils évacuent leur colère par des violations de plus en plus flagrantes de la loi.

La dernière attaque en date vise l'industrie suisse des technologies médicales. Selon le site allemand *medizin-und-technik.industrie.de,* la Suisse est «l'un des sites de technologie médicale les plus attrayants et les plus innovants au monde et un partenaire commercial important de l'UE». L'industrie de la technologie médicale exporte des produits pour environ 12 milliards de francs suisses par an, dont la moitié vers l'UE. Peu après la rupture des négociations sur l'accord-cadre par le Conseil fédéral en mai de cette année, la Commission européenne a déclaré que les certificats suisses pour les produits de technologie médicale ne seraient plus reconnus dans l'espace européen. Ce faisant, elle a violé l'Accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce, qui fait partie des Accords bilatéraux I. Mais le coup s'est retourné contre elle, car le secteur des technologies médicales s'était accommodé de cette violation du droit par l'UE en préparant son plan B: depuis mai 2021, les entreprises suisses organisent la certification de leurs produits dans l'UE afin de pouvoir continuer à y exporter à l'avenir.

Jusqu'ici, tout va bien, pourrait-on penser. Mais à présent, la Commission européenne a pris les choses en main en employant les grands moyens. Elle a annoncé qu'elle ne reconnaîtrait plus des milliers de produits déjà certifiés, et ceci de manière rétroactive![6]

On a donc bel et bien affaire à un camouflet! Ainsi, l'UE ajoute le non-respect de l'interdiction de la rétroactivité, en vigueur dans tout Etat de droit, aux violations antérieures du droit et des traités qu'elle fait subir à la Suisse: comportement inacceptable! Ceux qui espéraient une plus grande sécurité juridique grâce à l'intégration de la Suisse dans l'UE devraient se raviser. Comme l'a annoncé le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Suisse entamera donc une réplique sur le plan juridique: elle exige la convocation du Comité mixte (l'instance d'arbitrage prévue par les Accords bilatéraux), obligeant ainsi les bureaucrates de Bruxelles à s'asseoir à la table des négociations.

Un soutien gratifiant de la part de notre voisinage

Heureusement, la Suisse et ses qualités sont très appréciées, notamment dans nos pays voisins. De nombreux Européens comptent sur la technologie médicale suisse. Se fondant sur l'avis d'un expert, l'association européenne de l'industrie des technologies médicales déclare que, outre l'accord bilatéral, les actions de l'UE violent le droit de l'UE et de l'OMC. Comme l'écrit le Bureau économique du Bade-Wurtemberg, la non-reconnaissance illégale des produits suisses menace l'approvisionnement dans nos pays

Suite page 6

L'ONU doit être à la hauteur de l'esprit de Bandung afin de parvenir à un ordre international juste

*par Adriel Kasonta et Alfred de Zayas**

Alfred de Zayas (photo ma)

Adriel Kasonta (photo ma)

On dit que «l'histoire se répète, d'abord comme une tragédie, ensuite comme une farce», mais nous sommes loin de penser que nous sommes confrontés à la seconde.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations unies, *António Guterres,* avant la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui a débuté le 21 septembre, le point central de ce sommet est la «guerre froide» des Etats-Unis avec la Chine.

«Nous devons éviter à tout prix une guerre froide qui serait différente de la précédente, et probablement plus dangereuse et plus difficile à gérer», a déclaré António Guterres dans une interview à l'*Associated Press.*

Il est intéressant de noter que le même dilemme a occupé les pensées des participants à «la première conférence intercontinentale des peuples de couleur dans l'histoire de l'humanité», comme l'ancien Président indonésien *Soekarno* a appelé la *conférence de Bandung*, qui a eu lieu du 18 au 24 avril 1955.

La conférence en Indonésie était une réponse des pays d'Afrique et d'Asie à la *conférence de San Francisco* de 1945, qui excluait de nombreux pays colonisés nouvellement indépendants de toute participation et, par défaut, de tout rôle significatif dans la gestion des affaires internationales. En ce sens, Bandung était plus représentatif du Tiers-monde que la conférence aux Etats-Unis, ayant donné naissance à la *Charte des Nations Unies* et demeurait dominée par l'Occident.

A l'époque, tout comme aujourd'hui, les tensions entre deux «géants» géopolitiques – les Etats-Unis et la Russie soviétique – étaient à l'origine des tensions internationales.

La crainte d'une guerre nucléaire et d'un retour à la situation antérieure à l'indépendance a suscité une incroyable détermination à instaurer la paix et la coopération parmi les nations du Sud. Ces dernières ont finalement décidé que l'ONU serait le meilleur endroit possible pour faire entendre leurs voix.

Les principes de Bandung

ef. Le Mouvement des non-alignés (MNA) a été fondé pendant la Guerre froide en tant qu'organisation d'Etats qui ne souhaitaient pas s'allier officiellement avec les Etats-Unis ou l'Union soviétique, mais qui voulaient rester indépendants ou neutres. Le concept de base du groupe est apparu en 1955 lors des discussions de la conférence Asie-Afrique à Bandung, en Indonésie. Les dix principes de Bandung constituent la dernière partie du communiqué final de la conférence de Bandung de 1955, intitulée «*Déclaration pour la promotion de la paix et de la coopération mondiales*»:

Les dix principes de la coexistence pacifique:

1° Le respect des droits fondamentaux de l'homme et des buts et principes de la Charte des Nations unies;
2° Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations.
3° La reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les nations, peu importe si elles sont grandes ou petites;
4° S'abstenir de toute intervention ou ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays;
5° Le respect du droit de chaque nation à se défendre individuellement ou collectivement, conformément à la Charte des Nations unies;
6° (a) Renonciation à l'utilisation d'accords de défense collective qui servent les intérêts particuliers d'une grande puissance; (b) Renonciation par tout pays à exercer des pressions sur d'autres pays;
7° S'abstenir d'actes ou de menaces d'agression de recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un pays;
8° Régler tous les différends internationaux par des moyens pacifiques tels que la négociation, la conciliation, l'arbitrage ou le règlement judiciaire ainsi que d'autres moyens pacifiques au choix des parties, conformément à la Charte des Nations unies;
9° Promouvoir les intérêts mutuels et la coopération;
10° Le respect du droit et des obligations internationales.

Source bandungspirit.org
(Traduction Horizons et débats)

Ces pays ont apporté à Genève la nature véritablement «universelle» du droit international, comme ce fut le cas à Bandung lorsque l'interaction entre cette discipline et l'impérialisme a été formellement remise en question. Mais surtout, la conférence a remis en question l'interprétation ethnocentrique européenne de l'ordre mondial.

Alors que l'impérialisme mondial pratiqué par les Etats-Unis a remplacé le néocolonialisme, il est de notre devoir de redécouvrir ce que l'historien indien *Vijay Prashad* a appelé «l'esprit de Bandung» et de réengager de manière critique les notions de souveraineté, de droits de l'homme et d'ordre économique international.

La version de la souveraineté et des relations internationales que nous avons à l'esprit est celle reposant sur les «cinq principes de coexistence», à savoir:

1° Le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale,
2° La non-agression,
3° La non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat,
4° L'égalité et les avantages mutuels,
5° La coexistence pacifique.

Les principes mentionnés sont conformes à certaines des doctrines les plus établies du droit international classique telles qu'elles figurent dans la Charte des Nations unies, à savoir l'article 2- paragraphe 1, l'article 2- paragraphe 4, et l'article 2- paragraphe 7.

A une époque d'inégalités criantes et de catastrophe environnementale imminente, inimaginable auparavant, nous continuons à être poursuivis par la même menace d'extinction mondiale que nos prédécesseurs de Bandung.

Nous sommes donc tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur *Chen Xu,* représentant permanent de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, qui affirme à juste titre dans sa récente déclaration conjointe sur l'ordre international qu'«un ordre international démocratique et juste est essentiel à la promotion et à la protection des droits de l'homme».

Nous pensons également, en soutenant pleinement cette déclaration, qu'il ne peut être maintenu que si toutes les parties s'engagent à «pratiquer un véritable multilatéralisme», sans aucune exception, comme ce fut si souvent le cas dans le passé.

Lorsque les négociations sont dans l'impasse, lorsque les Etats se retranchent, il est temps de les «défaire» dans un esprit de compromis.

Le secrétaire général a le devoir sacré de promouvoir à tout prix la paix, le développement et les droits de l'homme. Ses bons offices devraient être reçus de bonne foi par les Etats-Unis et la Chine.

La Suisse est un pays neutre avec une longue histoire de médiation. Le Président de la Confédération suisse, *Guy Parmelin,* devrait être invité par les Etats-Unis et la Chine à jouer un rôle de médiateur.

Nous devons tous déloger le prédateur qui est en nous, abolir la discrimination, abandonner l'orgueil.

Si la Charte des Nations unies est considérée comme une constitution mondiale et si tous les Etats font leur part pour mettre en œuvre le programme de l'ONU, nous pouvons connaître la paix et la prospérité.

Tous les êtres humains partagent les mêmes besoins et aspirations, ce que la Charte des Nations unies reconnaît. Appliquons les mécanismes des Nations unies dans l'esprit du multilatéralisme et de la solidarité internationale, sans permettre à aucun Etat d'en abuser pour atteindre ses objectifs particuliers de politique étrangère.

Nous devons choisir entre la confrontation et la coopération, et seule cette dernière peut assurer la survie de l'espèce humaine. •

Source:https://news.cgtn.com/news/2021-09-22/The-UN-must-strive-to-achieve-equitable-international-order-13Laq8GwN8I/index.html vom 22/9/21
(Traduction *Horizons et débats*)

«Alors que l'impérialisme mondial pratiqué par les Etats-Unis a remplacé le néocolonialisme, il est de notre devoir de redécouvrir ce que l'historien indien Vijay Prashad a appelé ‹l'esprit de Bandung› et de réengager de manière critique les notions de souveraineté, de droits de l'homme et d'ordre économique international. […] Tous les êtres humains partagent les mêmes besoins et aspirations, ce que la Charte des Nations unies reconnaît. Appliquons les mécanismes des Nations unies dans l'esprit du multilatéralisme et de la solidarité internationale, sans permettre à aucun Etat d'en abuser pour atteindre ses objectifs particuliers de politique étrangère.»

* *Alfred de Zayas* est professeur de droit international, ancien secrétaire du Comité des droits de l'homme des Nations unies et expert indépendant des Nations unies pour la promotion d'un ordre international démocratique et juste de 2012 à 2018. *Adriel Kasonta* est un consultant en risques politiques basé à Londres et un avocat d'origine juive et tanzanienne.

«La Suisse en Europe et dans …»
suite de la page 5

voisins. La Suisse est le troisième marché le plus important pour l'Allemagne en matière d'importation de technologies médicales et contribue de manière significative aux soins d'urgence, de traumatologie et de diabète. Le Bade-Wurtemberg souhaite désormais unir ses forces à celles d'autres Etats allemands ainsi qu'à celles d'autres Etats de l'UE afin de «continuer à garantir des chaînes d'approvisionnement et un approvisionnement fiables dans le domaine de la technologie médicale».[7]

De même, la ministre autrichienne des affaires européennes, *Karoline Edtstadler,* a récemment déclaré lors d'une réunion de l'UE: «Il est important pour l'Autriche que la Suisse reste à l'ordre du jour.» Selon elle, la Suisse n'est pas seulement située au cœur de l'Europe, mais elle est aussi «un partenaire très important pour l'Europe.»[8]

Lukas Mandl de Basse-Autriche, jeune membre du Parlement européen et rapporteur sur la Suisse, se montre également en tant que bon voisin. Pour lui, «il est évident que les raisons de la rupture [des négociations sur l'accord-cadre] ne se trouvent pas seulement à Berne, mais aussi à Bruxelles. Nous avons vu comment cela ne fonctionne pas: si nous mettons la charrue avant les bœufs et restons dans des positions retranchées, nous perdrons la vue d'ensemble».[9]

Lukas Mandl estime qu'avec le blocage de la Suisse dans le programme de recherche Horizon Europe, il s'agit d'un «*auto-goal* de l'UE». Et d'en ajouter aussitôt le pourquoi: «Sur le plan de la recherche, la Suisse se trouve dans une position de sommet. Il serait important que la Suisse soit présente continuant de jouer son rôle-clé.» M. Mandl n'envisage pas la relance des relations bilatérales comme une réédition de l'accord-cadre qui a échoué, mais plutôt comme un dialogue politique permanent: «Cela correspond aussi au souhait du conseiller fédéral *Ignazio Cassis.* La compréhension mutuelle ne peut que croître dans ce processus.» Il convient au Parlement européen, conclut Mandl, de «persuader la Commission de faire preuve de souplesse, afin que ce dialogue puisse devenir substantiel et ne soit pas à nouveau étouffé dans un corset étroit».

En tant que rapporteur sur la Suisse au Parlement européen, Lukas Mandl se montre satisfait de ce que l'Autriche veuille soulever les questions concernant la Suisse lors du prochain sommet de l'UE. Il mise sur des contributions constructives au débat, notamment de la part de nos pays voisins, comme il dit: «Après tout, ces derniers sont plus proches de la Suisse, mais il importe à tous les Etats membres de se rendre compte que la Suisse est importante en tant que membre valeureux de la famille des Etats européens.» Quant à nous suisses, nous nous réjouissons de ces appréciations, tout à fait prêts de les réciproquer. •

1 Fellmann, Fabian; Israel, Stephan. «Kohäsionsbeitrag der Schweiz – Brüssel fordert schon die nächste Milliarde». Ds: *Tages-Anzeiger* du 22/09/21

2 Washington, Oliver. «Die EU und die Schweiz – wer schuldet wem was?» *Radio SRF, Echo der Zeit* du 22/09/21

3 «Politique européenne: le Conseil fédéral renvoie le message sur la libération de la deuxième contribution suisse». 21.050 Affaires du Conseil fédéral. *Communiqué de presse du Conseil fédéral* du 11/08/21

4 Affaires du Conseil fédéral. *Communiqué de presse du Conseil fédéral* du 11/08/21

5 «Horizon Europe» et le milliard suisse de la Contribution à l'élargissement». Ds: *Horizons et débats du* 17/08/21

6 von Burg, Denis; Schmid, Adrian. «Nach dem Aus für den Rahmenvertrag – Die Schweiz setzt Brüssel unter Druck. Im Streit um die Anerkennung von Medtech-Produkten könnte Bern auch Hilfe aus den Nachbarländern bekommen.» Ds: *SonntagsZeitung* du 26/09/21

7 dito

8 «Parmelin kontert Šefčovič. Neuer Ansprechpartner – Der neue Schweiz-Verantwortliche der EU- Kommission redet Klartext». V. *SRF News* du 21/09/21

9 Israel, Stephan. «Interview mit EU-Abgeordnetem – ‹Ich halte es für völlig falsch, die Schweiz hinzuhalten›». Ds: *Tages-Anzeiger* du 23/09/21

Initiative de la micro-taxe: actualiser l'ensemble du système financier à l'ère du numérique

Impôts et taxation des transactions financières

par Prof. Marc Chesney

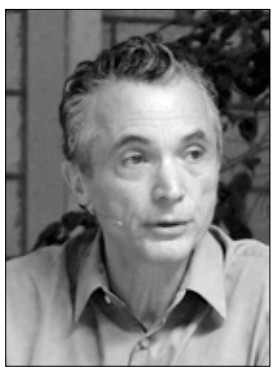

Marc Chesney (photo wp)

Cesser l'hypocrisie en ce qui concerne l'évasion fiscale, laquelle pourrait disparaître si les pays de l'OCDE le souhaitaient vraiment. Les Etats-Unis, par exemple, ont permis à l'Etat du Delaware, de devenir un paradis fiscal. La création de sociétés fictives y est un jeu d'enfant. Il suffirait que les pays de l'OCDE interdisent toute transaction en provenance ou à destination d'un paradis fiscal pour que le problème soit en grande partie résolu. Une telle résolution demanderait également de s'assurer que les responsables politiques européens (et en particulier le président de la Commission européenne) censés lutter contre l'évasion fiscale ne soient pas précisément ceux-là même qui l'ont promue et organisée aux dépens de nombreux pays européens et au bénéfice du leur. Les révélations «LuxLeaks» de novembre et décembre 2014 ont mis en lumière les accords fiscaux secrets passés depuis 2002 entre plus de 300 entreprises multinationales et les services fiscaux du Luxembourg. Lesquels ont permis à ces sociétés (dont *Pepsi, IKEA, FedEx, Walt Disney, Skype, Bombardier* ou *Koch Industries* ainsi que des entreprises européennes dont une dizaine de sociétés grecques) d'échapper à l'impôt dans leur pays d'origine. Ces activités illicites ont été réalisées grâce à la création de sociétés dites «boîte aux lettres» (c'est-à-dire sans activité réelle) au Luxembourg et par le biais de montages fiscaux particulièrement complexes et opaques réalisés par les plus grandes sociétés de conseil expertes dans ce domaine, comme *PricewaterhouseCoopers, Ernst & Young, Deloitte* ou *KPMG*. L'ironie est que ces mêmes entreprises conseillent aujourd'hui de nombreux gouvernements dans le monde pour l'établissement de leurs règles fiscales et le contenu de leur politique économique.[1]

Ces montages ont été mis en place avec l'accord des plus hautes autorités du Luxembourg. Comment *Jean-Claude Juncker,* qui fut successivement ministre des finances, puis premier ministre et grand défenseur du «modèle luxembourgeois» a-t-il pu être élu président de la Commission européenne en 2014? Laquelle Commission ne manque d'ailleurs pas de sermonner la Grèce et de lui intimer l'ordre de réduire son déficit, alors même que son président a pendant des années dirigé un pays qui a permis à de nombreuses sociétés actives en Grèce de pratiquer l'évasion fiscale.[2] Ajoutons également que Jean-Claude Juncker a refusé la mise en place d'un registre public des sociétés écrans ou boîtes aux lettres, la plupart suspectées pour des activités d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent.[3]

Les pertes fiscales liées à ces fraudes sont énormes, mais inversement proportionnelles aux amendes, qui restent quant à elles plutôt rares. En 2005, KPMG a toutefois été condamné par la justice américaine à verser 456 millions de dollars pour des montages douteux et à l'origine d'une perte fiscale de 2,5 milliards pour le Trésor américain. En 2013, Ernst & Young a dû également s'acquitter d'un montant de 123 millions de dollars pour les mêmes motifs: l'optimisation fiscale mise en place avait permis à nombre de ses clients de réduire indûment leurs impôts, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars.

Selon l'enquête de *France 2* diffusée en décembre 2014, EDF, détenue à 84 % par l'Etat français, aurait également «optimisé» ses impôts par le biais de filiales au Luxembourg et en Irlande, ainsi que d'une participation dans une entreprise située au Bermudes.[4] Le fisc français aurait ainsi perdu chaque année plusieurs milliards d'euros d'impôts.

Les impôts sont beaucoup trop élevés pour la plupart des foyers et des PME. Cette charge est mal répartie et symptomatique du dysfonctionnement de l'Etat. A l'heure de la digitalisation, imposer le travail à ce point est contre-productif. Le système fiscal est archaïque, injuste et d'une complexité démesurée. Le code fiscal des Etats-Unis, avec ses 75 000 pages,[5] illustre cette dérive kafkaïenne. La fiscalité actuelle trouve ses bases en Europe et en particulier en France, au 19e siècle avec la révolution industrielle et a été adaptée dans le courant du 20e siècle. La donne a aujourd'hui complètement changé, avec un secteur financier au pouvoir, et impose de reconsidérer profondément le système fiscal à l'aune des réalités actuelles. A cet égard, un fait devrait être déterminant, à savoir le volume des transactions financières électroniques, qui est aujourd'hui devenu démesuré. Celui-ci est au moins de 150 fois le PIB en Suisse et de l'ordre de 100 fois dans la plupart des autres pays développés. Un impôt sur tous les paiements électroniques devrait donc être introduit.[6] Il pourrait présenter un taux de 0,2 % ou de 0,5 %, ce qui resterait très faible en comparaison du taux de TVA, mais certainement déjà trop élevé pour les lobbies du secteur financier. Au vu des montants financiers en circulation, il constituerait une véritable manne pour la plupart des Etats aujourd'hui surendettés.

Pour donner une idée des flux qu'un tel impôt pourrait générer, l'exemple de la Suisse est particulièrement intéressant. En 2019, les transactions électroniques atteignaient le montant pharaonique d'au moins 100 000 milliards de francs suisses,[7] soit près de 150 fois le PIB du pays. Un impôt ne serait-ce que de 0,2 % sur chacun de ces transferts électroniques aurait rapporté 200 milliards de francs, c'est-à-dire presque le tiers du PIB suisse. Ce montant est supérieur à la somme de tous les impôts perçus dans ce pays, à savoir environ 145 milliards de francs. Un faible prélèvement à caractère automatique sur tous les paiements électroniques permettrait donc théoriquement à de nombreux pays de réduire, voire d'abolir, une grande partie de l'ensemble des impôts en vigueur. «Théoriquement» bien sûr, car une telle taxe aura pour effet direct de réduire les transactions sur les marchés d'actions, d'obligations et de devises. Il faudra donc probablement l'augmenter à 0,5 %, de sorte à ce qu'elle conserve son caractère rémunérateur. La réduction des transactions financières qu'elle engendrerait serait également bénéfique, car elle permettrait de freiner la spéculation effrénée sur les marchés financiers. Cette taxe devrait enfin sérieusement limiter la fraude fiscale, puisque tout transfert électronique sera en principe automatiquement détecté et enregistré. Une initiative populaire a d'ailleurs été lancée en Suisse. Il s'agirait d'introduire une micro-taxe et de réduire, voire de faire disparaître, les autres impôts que sont la TVA et l'impôt fédéral direct.[8]

Dans le cas de la France et de l'Allemagne, comme pour la plupart des pays développés, un taux de 0,5 % suffirait pour générer un montant dépassant l'ensemble des recettes fiscales actuelles.[9]

Ainsi, une micro-taxe simple, automatique et unique et un coût de collecte particulièrement faible devrait être, au niveau international, plébiscitée tant par les Etats que par les foyers fiscaux et la plupart des entreprises car elle signifierait une simplification du travail administratif ainsi qu'une forte baisse des impôts. Or, cette piste n'est pas même considérée. Pourquoi? Parce qu'elle a bien entendu le défaut majeur de déplaire aux grandes banques, aux fonds spéculatifs et aux bourses, responsables de la vaste majorité des transactions financières. Si une telle taxe venait à être mise en œuvre, ces institutions devraient s'acquitter de montants d'impôts bien supérieurs à ce qui est le cas actuellement; les processus d'optimisation fiscale seraient par ailleurs beaucoup plus compliqués à mettre en œuvre.

Un tel impôt permettrait également de réduire la volatilité des cours boursiers et de faire quasiment disparaître les transactions financières effectuées à la milli ou à la microseconde. Cette taxe présenterait des effets positifs immédiats même si elle ne venait à être introduite que dans un nombre limité de pays: elle stabiliserait tout d'abord leur économie en chassant les activités de finance casino vers d'autres territoires et provoquerait d'autre part un effet d'entraînement chez les citoyens et les entreprises des autres pays, une fois considérée la mesure de ses bénéfices.

Cette micro-taxe diffère de la fameuse taxe Tobin, puisque contrairement à cette dernière, elle n'a pas vocation à s'ajouter aux impôts déjà existants. Elle s'y substituerait au contraire, en réduisant la charge fiscale des foyers et des entreprises, en particulier des PME, et en augmentant celle du secteur financier, actuellement sous-taxé.[10] Cette taxe ne s'appliquerait par ailleurs pas uniquement aux transactions financières sur les actions, les obligations et les devises, mais à l'ensemble des paiements électroniques réalisés, y compris, par exemple, ceux liés au règlement de factures au supermarché ou au restaurant ou les retraits d'argent au Bancomat.•

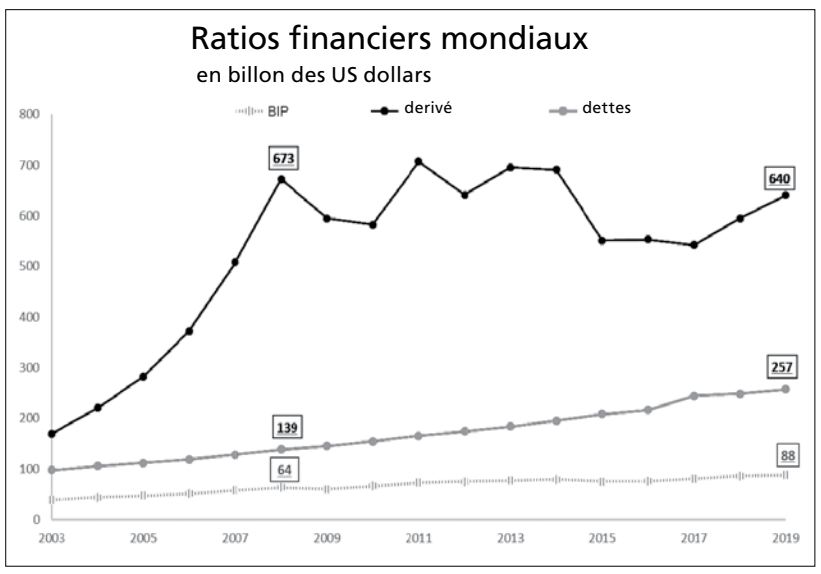

Source: Banque des règlements internationaux BRI; Banque mondiale
graphique: Marc Chesney

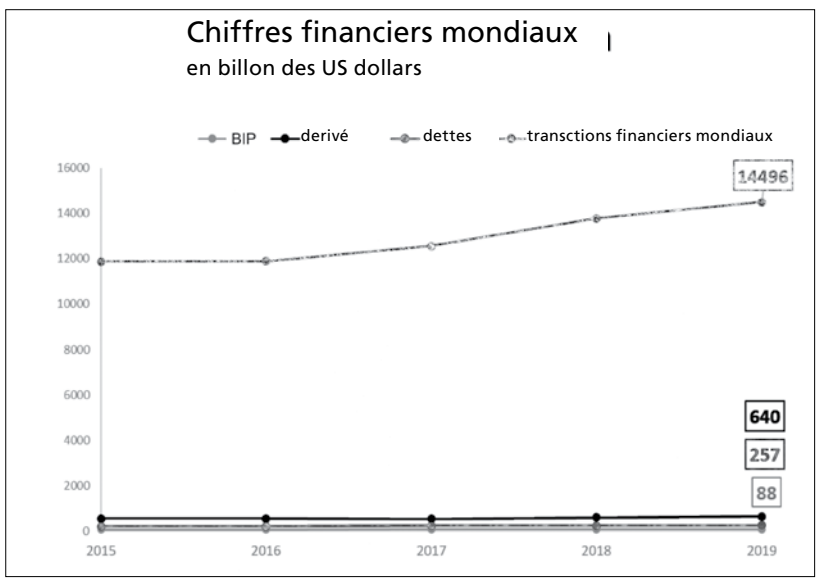

Source: Banque des règlements internationaux BRI; Banque mondiale
graphique: Marc Chesney

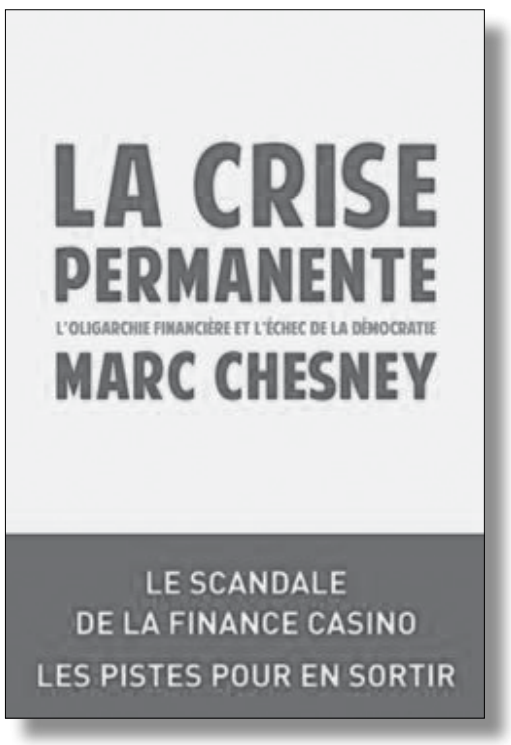

ISBN 978-3-03909-261-1

Jusqu'au 5 novembre, on peut encore recueillir des signatures pour l'initiative populaire fédérale «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces». (cf. également *Horizons et débats* n° 11 du 25 mai 2021).

Plus d'informations sur l'initiative populaire fédérale et les formulaires de signature sont disponibles à l'adresse suivante:

https://mikrosteuer.ch/

---

1 Voir: «LuxLeaks 2: le parlement européen prêt à enquêter, mais pas trop», *Ludovic Lamant* et *Dan Israel, Mediapart* le 10 décembre 2014.

2 De même, le néerlandais *Jeroen Dijsselbloem,* ex-président de l'Eurogroupe, est le ministre des finances d'un pays qui permet, grâce à sa législation fiscale laxiste, à une société minière, comme la canadienne Eldorado de contourner le fisc d'un pays dans lequel elle est implantée: la Grèce. Le manque à gagner serait d'au moins 1,7 million d'euros pour la Grèce. Voir: «Comment la Grèce voit ses impôts s'évaporer via l'Europe », *Dan Israel, Mediapart,* 31/03/14.

3 Voir «Juncker refuse de rendre publiques les données sur les sociétés-écrans», *Dan Israel, Mediapart,* le 12 décembre 2014.

4 Voir l'article intitulé: «Optimisation fiscale: EDF indirectement mis en garde par le gouvernement», *Le Monde.fr,* 10/09/14.

5 En 1913 il ne s'agissait que de 400 pages. Cette complexité génère des coûts énormes pour les contribuables américains. 6,1 milliards d'heures sont ainsi passées à essayer de comprendre les passages pertinents de ce code et à remplir la déclaration fiscale, ce qui correspond à un coût total d'environ 234 milliards de dollars. Cf. *Federal Tax Laws and Regulations are Now Over 10 Million Words Long,* Scott Greenberg, 8 octobre 2015, Tax Foundation.

6 A ma connaissance, cette idée a initialement été introduite dans les années 1970 par *René Montgranier,* qui la présentait comme «l'œuf de Colomb». Voir son livre intitulé: La Clé de la crise, Editions économiques financières et sociales, 1985, pp. 108-120, ainsi que l'article: «Pour une taxe sur tous les mouvements de fonds», Multitudes 3/2011. Dans les années 1990, le professeur *Edgar Feige,* de l'Université du Wisconsin, puis ultérieurement *Simon Thorpe*, directeur de recherche au CNRS à Toulouse, ainsi que *Bernard Dupont* à Genève, ont développé une idée semblable. *Felix Bolliger,* dans son article «Reinvent the System – Microsteuer auf Gesamtzahlungsverkehr», Felix Bolliger Aktiengesellschaft, Zurich, 2013 a aussi travaillé sur ce concept.

7 Voir l'annexe 2 du bulletin mensuel de statistiques économiques de la Banque Nationale Suisse, (BNS) d'avril 2013 «Trafic des paiements dans le Swiss Interbank Clearing SIC», cité par Felix Bolliger. La méthode de calcul de la BNS a été modifiée entre janvier et avril 2013, et le trafic des paiements pour 2012 est ainsi passé d'environ 95 000 milliards de francs à approximativement 30 000 milliards (il a été de 43 000 milliards en 2019). Les transferts entre les comptes courants des Banques à la BNS et leurs comptes d'opérations dans le système SIC sont dorénavant exclus des données. Malgré cette réduction statistique, les transferts financiers demeurent extrêmement élevés, puisque le système SIC ne répertorie qu'une partie des transactions. Il faut ainsi tenir compte de celles qui, sur les marchés de change, concernent le franc, ce qui rajoute un montant de l'ordre de 30 000 milliards de francs par an, traité le plus souvent sur la plateforme EBS. Il faudrait aussi tenir compte des transactions effectuées à l'intérieur de chacun des établissements financiers, des opérations sur produits dérivés et vérifier que les transactions à haute fréquence aient bien été considérées. L'estimation à 100 000 milliards de francs pour le total des transactions apparaît donc bien prudente.

8 Voir: «Taxer le travail est contre-productif», Marat Shargorodsky, interview de Marc Chesney, *Bilan,* 24/04/19.

9 Cf. *Un économiste veut remplacer tous les impôts par une seule taxe,* Julien Marion, BFM, 30/10/16.

10 Voir à ce sujet les déclarations de *Gerry Rice,* porte-parole du FMI à Washington, le 31 janvier 2013. Selon lui, «le secteur financier est sous-taxé et doit payer une part équitable afin d'atténuer le coût de la crise actuelle…».

Deux merveilleuses histoires de Johanna Spyri

«Heimatlos» et «Wie Wiselis Weg gefunden wird»

par Diana Köhnen

Johanna Spyri a écrit de très nombreuses histoires en plus du classique pour enfants «Heidi» l'ayant rendue célèbre dans le monde entier et qui a été adapté au cinéma à plusieurs reprises (dernièrement avec Bruno Ganz dans le rôle d'Almöhi, 2015). Malheureusement, beaucoup d'entre elles ne sont pas publiées. Deux d'entre elles ont été réimprimées et j'aimerais les présenter au lecteur: «Heimatlos» («Sans toit») et «Wie Wiselis Weg gefunden wird» («La manière dont Wiseli trouve son chemin»). Johanna Spyri a souligné à plusieurs reprises qu'elle écrivait des «histoires pour les enfants», mais elle a toujours ajouté «ainsi que pour ceux qui aiment les enfants». (Thürer, p. 50)

«Heimatlos» (Sans toit) raconte l'histoire du jeune Italien Rico, qui grandit à Sils-Maria en Engadine. Son père travaille dans la construction de chemins de fer et passe souvent de nombreuses semaines loin de chez lui. Il participe également à la construction de la route entre Sils et le col de la Maloja et à la construction de maisons à Saint-Moritz. Il trouve enfin du travail dans la région de Saint-Gall.

Le père de Rico est un grand et bel homme. Et Rico est son portrait craché. La mère et les frères et sœurs de Rico sont morts prématurément. Rico grandit donc seul avec son père et une cousine vivant aussi dans la maison. Le garçon fait souvent des promenades avec son père, qui l'emmène dans la belle vallée jusqu'au col de la Maloja. Le père chante de nombreuses chansons et mélodies qui deviennent familières au garçon au fil du temps. Une de leurs chansons est «Una sera – in Peschiera» («Une soirée – à Peschiera») que le garçon chante toujours.

Un jour, le père revient du travail blessé et malade, ayant reçu une profonde blessure à la tête en faisant sauter des pierres. Elle ne guérit pas comme prévu et le père finit par en mourir. Alors, une période triste commence pour Rico, qui n'est égayée que par Stineli, l'enfant du voisin. Elle et sa grand-mère sont très affectueuses envers Rico, tandis que la cousine ne trouve pas un mot gentil pour lui. Rico parle avec enthousiasme à Stineli d'un lac situé à quelques jours de voyage derrière Maloja, mais il n'en connaît pas le nom. Il est lié à ses origines. Stineli est convaincue qu'il peut probablement trouver comment s'appelle le lac – et il finit par apprendre le nom, c'est le lac de Garde.

Le développement de Stineli est également décrite dans l'histoire; elle est la fille aînée d'une famille de quatre enfants et doit s'occuper des nombreuses tâches ménagères et des chèvres aux côtés de sa mère. Mais sa grand-mère, qui est au courant de son amitié avec Rico, lui donne toujours des jours de congé, qu'elle passe ensuite avec Rico dans la nature, au lac de Sils. En lien avec Rico, le maître qui accompagne de son violon les chansons entonnées par les enfants à l'école est également important. Par exemple, ils chantent:

Vous, les agneaux, descendez
Des hauteurs ensoleillées -
Le jour s'est déjà couché,
Au revoir pour aujourd'hui!
Et un lac est fait comme un autre
De l'eau
Et s'il ne pensait rien,
Rien ne ferait mal.
Et les agneaux et les agneaux ...

Lorsque Rico lui joue cette chanson au violon, le maître est étonné. Cependant, il se rend compte qu'il ne s'agit pas de magie, mais que Rico connait cette chanson par cœur. Un jour, le maître tombe malade et meurt. Auparavant, il lègue son violon à Rico. Lorsque la grand-mère le lui remet, Rico ne peut contenir sa joie et joue dès lors toutes les chansons au violon. Et Stineli et lui entonnent ces chansons ensemble.

Une fois de plus, la cousine réprimande Rico avec des mots durs; c'est alors qu'il décide de quitter la maison et de ne jamais y revenir. Il se rend à Peschiera, sur le lac de Garde. En chemin, il rencontre un cocher qui l'emmène, et enfin un marchand de moutons qui l'accompagne fidèlement.

«Oui, en bas, il y avait la vieille route, oh, il la connaissait si bien, et là, les grandes fleurs rouges brillaient parmi les feuilles vertes. Il doit aussi y avoir un étroit pont de pierre, là, au-dessus de la décharge du lac, il l'avait traversé si souvent et quelqu'un le tenait par la main – sa mère! Tout à coup, le visage de sa mère est apparu clairement devant ses yeux, comme il ne l'avait jamais vu depuis de nombreuses années. Elle était là, debout à côté de lui, le regardant avec des yeux aimants, et Rico est bouleversé comme jamais auparavant dans sa vie. Près du petit pont, il s'est jeté par terre et a pleuré et sangloté bruyamment: ‹Oh, maman, où es-tu? Où suis-je à la maison, mère?› Il resta ainsi longtemps allongé et dut pleurer son grand chagrin, et c'était comme si son cœur voulait éclater et comme si c'était l'éclatement de tous les malheurs qui l'avaient jusqu'alors rendu muet et paralysé là où ils l'avaient frappé.»

Le jeu de violon et la voix mélodieuse de Rico l'aident à entrer en contact avec les habitants de Peschiera également. Il fait la connaissance de nombreux villageois qui l'aident à se sentir peu à peu chez lui. Le lecteur saura s'il reverra Stineli et ce qu'il vivra à Peschiera lorsqu'il partira avec Johanna Spyri pour un voyage vers la Haute-Engadine et le lac de Garde, mais je ne veux pas trop en dire.

La deuxième histoire, «Wie Wiselis Weg gefunden wird» (Comment le chemin de vie de Wiseli est trouvé), se déroule dans un petit village de la région de Berne. La jeune fille Aloïse, aussi appelée Wiseli, est au centre de cette histoire. Elle est agréable à regarder, elle aime chanter au piano et elle est très timide. Elle n'ose donc pas demander aux autres enfants s'ils lui prêteront leur luge lorsqu'ils descendent la pente à toute vitesse en hiver. Otto, le fils du colonel, devient son protecteur, lui prête sa luge et devient son défenseur contre Chäppi, son camarade de classe, qui veut faire du mal à Wiseli. Il protège également sa jeune sœur Miezi comme la prunelle de ses yeux. Lorsque les enfants racontent l'histoire, leur père soutient les efforts d'Otto:

«C'est vrai Otto», leur dit le père. «Tu dois faire honneur à ton nom, tu dois toujours être un chevalier pour les personnes sans défense et persécutées.»

Les souvenirs et les dialogues racontent également l'histoire de la mère de Wiseli, qui était drôle et vive, faisait toutes sortes de farces et ne faisait jamais ses devoirs. Le tranquille Andres, son camarade de classe,

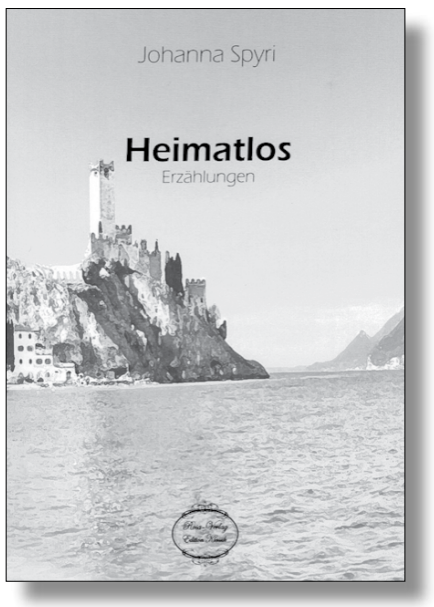

Spyri, Johanna. Heimatlos. Erzählungen. Friedeburg 2014, Rosa-Verlag ISBN 978-3-95816-010-1

s'est lié d'amitié avec elle à l'époque. Il s'est désigné comme l'auteur des farces; il a pris le blâme pour disculper la jeune fille. Mais à la grande surprise de tous, la jeune fille a épousé un ouvrier d'usine habitant dans le village, et non Andres, ce qui l'a rendu très triste. Celui-là était très grossier avec elle et les enfants, dont cinq sont morts, seul Wiseli est restée en vie. Six mois après un accident à l'usine, le père de Wiseli est mort et sa mère s'est retrouvée seule. Mais la mère de Wiseli est également décédée, non sans avoir donné à Wiseli la recommandation suivante: «Souviens-toi de cela, Wiseli! Et quand tu ne vois plus de chemin devant toi et lorsque cela devient très difficile pour toi, alors réfléchis dans ton cœur»:

Remets ta voie
Et ce qui blesse ton cœur
Aux soins fidèles
De Celui qui régit les cieux.
Celui qui trace aux nuages, à l'air et aux vents
Leur route, leur cours et leur carrière,
Celui-là trouvera aussi des chemins
Où ton pied pourra marcher.

Wiseli décrit maintenant le cousin, son parrain au cœur dur, et la cousine, qui ne lui est en rien inférieure à cet égard, et les trois garçons, dont le violent Chäppi. Wiseli est traitée rudement, poussée à travailler et ne peut donc pas aller temporairement à l'école, le seul endroit où elle revit. Sur le chemin de l'école, elle passe devant la maison du menuisier Andres, qui a toujours des mots gentils pour elle et dont le beau jardin l'émerveille. Cependant, Wiseli est si souvent absente de l'école que le maître s'en rend compte et contacte les parents d'accueil. Parce qu'elle est bien traitée par son camarade Otto, elle prend en charge ses travaux de nettoyage à l'école, ce qu'il accepte à contrecœur. Elle parle aussi plus souvent à Andres, à qui elle dit enfin quelque chose au sujet de la mère:

«Oui, même à la toute fin, quand maman n'aimait plus rien d'autre, elle a bu le bon jus que vous aviez mis dans la cuisine, et cela lui a fait tant de bien. Puis elle m'a demandé de vous dire qu'elle vous remerciait beaucoup pour cela et pour toutes les bonnes choses que vous aviez faites pour elle, et elle a dit: ‹Il était toujours de mon côté›. Wiseli voyait maintenant de grosses larmes couler sur les joues du menuisier Andres. Il voulait dire quelque chose, mais aucun mot ne sortait. Puis il a serré fortement la main de Wiseli, s'est retourné et est entré dans la maison.» Wiseli finit par trouver des soutiens dans le village qui sont bien favorables à son égard. Mais il ne faut pas encore dire ici comment l'histoire se termine pour elle.

Ce livre est fortement recommandé aux enfants et aux adultes. Il montre comment une personne peut prendre son courage à deux mains et donner un sens à sa vie malgré une enfance difficile. Le sort des enfants en Suisse à la fin du XIXe siècle est également dépeint de manière touchante et les conséquences négatives de l'industrialisation sont abordées. Il reste à espérer que de nombreuses autres histoires de Johanna Spyri seront réimprimées. •

Johanna Spyri

Johanna Spyri est née le 12 juin 1827 à Hirzel, dans le canton de Zurich. Elle était la quatrième des six enfants du médecin de campagne *Johann Jakob Heusser* et de la poétesse *Meta Heusser-Schweizer.* Son père était un médecin de cœur et d'esprit. Il opérait et soignait également les malades mentaux dans sa maison. Johanna doit probablement son talent poétique à sa mère. Celle-ci a écrit des chorals spirituels, dont le choral «O Jesu Christ, mein Leben» (O Jésus-Christ, ma vie), qui est encore chanté aujourd'hui dans les églises réformées de Suisse. (Thürer, p. 14s.) Après d'aller à l'école du village, Johanna reçut l'enseignement du pasteur *Salomon Tobler,* qui disposait d'une belle bibliothèque. Elle y étudia les œuvres d'*Homère* et de *Goethe.* Le sous-titre de son roman le plus connu, «Les années d'apprentissage et d'errance de Heidi», rappelle le Bildungsroman de Goethe, «Les années d'apprentissage et d'errance de Wilhelm Meister». Elle y a également appris les ballades de *Friedrich Schiller* et de *Ludwig Uhland,* et les enfants ont joué des pièces classiques à la maison. Plus tard, Johanna fréquenta l'école secondaire de Zurich, puis étudia le français pendant un an à Yverdon dans le canton de Vaud. Dans sa jeunesse, elle a également accompagné son frère aîné lors d'un voyage en Engadine. Celui-ci épousa *Regina von Flugi,* originaire des Grisons, grâce à laquelle Johanna se familiarisa également avec le monde romanche. Elle partageait son amour pour les montagnes des Grisons avec les frères et sœurs *Conrad Ferdinand* et *Betsy Meyer.* (Thürer, p. 22s.) L'écrivain compare la joyeuse Johanna, avec laquelle il aura de nombreuses conversations par la suite, à un «ruisseau de montagne au cours limpide». (Thürer, p. 23)

Johanna n'a pas eu la possibilité d'étudier comme ses frères. Cependant, sa mère a veillé à ce qu'elle reçoive l'enseignement de la bonne professeure de langues *Maria Pfenninger* à Zurich. Ensuite, elle a tenu le ménage à Hirzel avec sa mère et a enseigné ses deux petites sœurs. (Thürer, p. 23s.)

En 1852, elle épousa *Bernhard Spyri,* avocat et rédacteur en chef du journal «Eidgenössische Zeitung», qui a ensuite été secrétaire de mairie à Zurich. Leur fils *Bernhard Diethelm* est né le 17 août 1855. Johanna Spyri s'est vivement intéressée à l'éducation de son fils, apprenant par exemple le latin avec lui et le soutenant pendant ses études de droit. Elle a elle-même rejoint le comité de surveillance de la Höhere Töchterschule de Zurich à la demande du président de l'école. (Thürer, p. 28) Le couple a également rencontré *Richard Wagner,* qui s'était réfugié en Suisse pour des raisons politiques, et a suivi des conférences en privé.

Cependant, Johanna Spyri n'appréciait pas le culte du génie des amateurs d'art, car il ne correspondait pas à «sa nature naturellement simple et sensible». (Thürer, p. 31) La connaissance de la famille Meyer était déjà établie par les deux mères et a duré toute leur vie. Johanna entretient ainsi une correspondance animée avec Betsy Meyer, qui semble avoir plus d'importance pour elle que le contact de Betsy avec Johanna. Conrad Ferdinand Meyer appréciait le jugement littéraire de Johanna. (Thürer, p. 32)

Des liens de parenté et d'amitié l'unissaient à Brême par l'intermédiaire du mari de sa tante à Zurich, et c'est le pasteur brêmois *Vietor* qui encouragea Johanna à écrire. Il lui suggéra de publier son manuscrit «Ein Blatt auf Vronys Grab» en 1871. Suivirent «Ihrer keines vergessen», «Aus frühern Tagen», «Daheim und in der Fremde», «Aus dem Leben», «Im Rhonetal», «Ein goldener Spruch», «In Leuchtensee» et «Die Stauffermühle».

Son premier livre pour enfants, «Heimatlos», fut publié en 1878. Les deux volumes de «Heidi» furent publiés en 1879 et 1881. Le roman connut un succès mondial et fut traduit dans plus de 50 langues.

De 1882 à 1886, Johanna Spyri écrivit de nombreuses autres histoires pour enfants telles que «Vom This, der doch etwas wird», «Der Toni vom Kandergrund», «Was der Grossmutter Lehre bewirkt», «Moni der Geissbub», «Beim Weiden-Joseph», «Das Rosen-Resli», «Was Sämi mit den Vögeln singt», «Und wer nur Gott zum Freunde hat, dem hilft er allerwegen», «In sicherer Hut», «Vom fröhlichen Heribli», «Aus den Schweizerbergen», «Im Hinterwald», «Einer vom Hause Lesa». Ces ouvrages devaient selon elle avoir une teneur et une portée éducatives. Les exemples brillants et les récits édifiants faisaient partie de cette éducation des enfants.

En 1884, son mari et son fils meurent peu de temps l'un après l'autre. «Malgré cette double et profonde perte, elle demeura fidèle et assez forte pour la surmonter. Par-dessus tout, elle voyait la perspective d'une tâche qui la comblait. C'était l'écriture, la représentation de la vie vécue et imaginée.» (Thürer, p. 35)

De 1885 à sa mort en 1901, en plus d'écrire des poèmes et de voyager, Johanna Spyri entretenait des contacts amicaux avec Conrad Ferdinand Meyer et avec de nombreuses personnes qui avaient appris à connaître et à apprécier son œuvre, comme *Hermann Grimm,* le fils de *Wilhelm Grimm.* Ce dernier avait publié avec *Jakob Grimm* les contes de fées allemands pour enfants et pour la famille. Elle rencontra également de nombreuses classes d'école qui furent enthousiasmées par le roman «Heidi».

Source: Thürer, Georg. Johanna Spyri et son Heidi. Schweizer Heimatbücher 186. Berne 1982, Paul Haupt Verlag